

Vivez le progrès.  
Nouvelle Audi Q4 e-tron  
100% électrique  
Le futur nous anime.




Audi Pamiers - SCALA Pamiers  
Allée Bugatti - Village Automobile 09100 Pamiers  
Tél. : 05 34 01 00 00 | www.audi-pamiers.com

**GROUPE SECAR**  
Expertise comptable

✓ Social    ✓ Conseil  
✓ Gestion    ✓ Audit

Plus de 40 collaborateurs  
pour mieux vous accompagner

5 bureaux en Ariège  
www.groupesecar.fr



**SOGIREX**  
WALTER FRANCE

Foix : 05 61 02 22 22  
Pamiers : 05 61 60 98 70  
St-Girons : 05 61 02 97 22  
www.sogirex.com

Expertise Comptable  
Social - Audit  
Conseil

**SOGIREX**  
Votre partenaire  
Conseil au quotidien

**La Table de Gaya**



© Raphael Kann

Un écrin de nature  
exceptionnel en Couserans  
créé par Manu et Kyria

# La Gazette

N° 8 - 23 Février 2024 <sup>1€</sup><sub>1,10</sub>

## ARIÉGEOISE

80<sup>e</sup> année. Hebdomadaire de territoire paraissant le vendredi. Informations départementales et annonces légales.

### Nuit de **L'APPRENTISSAGE**

## A L'ÉCOLE DE LA PASSION

10<sup>e</sup> édition pour cette  
cérémonie de remise des  
prix aux apprenants du  
centre de formation aux  
métiers de l'Ariège.



■ **Au coeur du Village auto de Pamiers**  
Un rond-point pour André Trigano



■ **Salon de l'Agriculture**  
Rencontre avec des ambassadeurs  
impatents de "monter" à Paris

■ **A Foix et Pamiers**  
La consommation d'alcool sur le  
domaine public interdite

■ **Energies renouvelables**  
55 "zones d'accélération"  
identifiées dans le PNR



## Le dessin Réchauffement climatique : les ours n'hibernent plus...

par Didier Laguerre



## La phrase

A 20 ans, il ne peut pas y avoir d'échec, il n'y a que des jeunes qui n'ont pas trouvé leur voie !

Le président de la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat Joseph Calvi, à l'occasion de la Nuit de l'apprentissage en Ariège (lire p. 10&11)

## le chiffre 230

C'est, en 2023, le nombre de bouquetins recensés sur le territoire des Pyrénées ariégeoises par le Parc naturel régional. Le programme de réintroduction de l'espèce a commencé en 2014 avec 11 animaux lâchés, et dix ans après, c'est une réussite qui va être dignement fêtée (lire aussi p. 6)

## Au tribunal

### Condamné pour avoir tenté de sauver des cochons

Ce mardi 13 février, au tribunal correctionnel de Foix, comparait le jeune Arthur G., Couseranais de 24 ans. Il est accusé de diffamation par un agriculteur de Saint-Girons.

Tout commence en décembre 2021, quand Arthur\* G. poste sur Facebook, des photos et vidéos difficilement soutenables. Et pour cause : elles mettent en scène des cochons dans un état déplorable, morts pour certains. En description du post, il explique que ces animaux, qui vivent dans une ferme voisine de celle dans laquelle il travaille, "sont livrés à eux-mêmes", et que "des voisins ont tenté de raisonner le propriétaire mais sans succès". Il conclut son texte par un appel à la solidarité pour sauver les porcs.

Rapidement, les commentaires et partages se multiplient. Dans le post, Marc\* N, qui gère un restaurant et un camping sur les hauteurs de St-Girons, n'est pas formellement identifié. C'est en tout cas ce que plai-

dera Arthur pour sa défense. Il invoque également sa bonne foi, et décrit un geste "maladroit" guidé par la volonté de sauver les cochons : "on les entendait se manger entre eux, c'était insupportable", détaille le jeune ariégeois à la barre. Il ajoute qu'il a rapidement supprimé son post Facebook.

D'après l'avocate de la partie civile, les éléments donnés par le jeune homme dans son post Facebook suffisent à identifier son client. Elle explique également que Marc N. a reçu de nombreuses menaces après le partage des photos et vidéos. Selon ce dernier, ses porcs ont simplement souffert de la maladie du Rouget, dont la mort subite et la fièvre peuvent être des symptômes. "Toutes les mesures ont été prises, promet l'avocate. Et la temporalité est très courte". L'avocate évoque enfin des querelles qui existeraient entre l'employeur d'Arthur et Marc G.

Lors de sa plaidoirie, l'avocate du jeune homme, M<sup>e</sup> Pontacq, insiste quant à elle sur l'état de santé préoccupant des bêtes. Elle relate aussi le témoignage de voisins, "alertés par

l'eau sale des abreuvoirs, le manque de paille et de nourriture, la quantité de porcs par rapport à l'espace restreint". L'avocate explique aussi qu'un autre camping existe à St-Girons, sous-entendant que Marc N n'est pas le seul à pouvoir être visé par le post Facebook. Elle apprend aussi au tribunal que Marc N. a répondu lui-même à la publication Facebook, par un commentaire expliquant que l'autopsie de ses cochons était en cours...

Acte de pure bonne foi ou alimenté de querelles personnelles ? "Le nœud de l'histoire, c'est surtout de savoir si le propriétaire était identifiable", conclut le procureur Tristan Lamouille. Jugeant que la diffamation est avérée, mais au regard du casier judiciaire vierge d'Arthur, le procureur demande une amende de 300 € avec sursis. Le tribunal décide de suivre les réquisitions du parquet. Le jeune homme devra également verser 1 500€ à Marc N. pour le préjudice moral qu'il a subi.

C.B.

\*les prénoms ont été modifiés.

## En Bref...

Les pompiers du SDIS 09 sont intervenus à de nombreuses reprises ces derniers jours, dont :

### ✓ Le 16 février à Foix

Un feu d'appartement a nécessité l'intervention de secours, rue Georges Bordas. La propagation de l'incendie a été stoppée grâce à l'utilisation d'une lance à débit variable. Malgré les efforts des secours, un homme d'une cinquantaine d'années est décédé, et une femme du même âge a été transportée au CHIVA dans un état d'urgence relative.

### ✓ Le 16 février à Ornodac Ussat-les-Bains

Les secours ont été engagés pour une intoxication collective dans un centre de vacances, chemin du Martel. Plus d'une quinzaine d'enfants et un accompagnateur considérés en urgence relative ont été examinés par un médecin du SMUR.

### ✓ Le 16 février à Balaguères

Vers 16h30, les secours ont été appelés après qu'un homme de 64 ans ait été victime d'un malaise sur la voie publique. La victime, en arrêt cardio-respiratoire, n'a malheureusement pas pu être ranimée.

### ✓ Le 17 février à Quié

Les pompiers sont intervenus à la Grotte des Amoureux, pour porter secours à une personne blessée dans le cadre d'une activité de spéléologie. La victime, légèrement blessée, a été transportée au CHIVA.

# Les lycéens de Foix en débattent avec le sénateur

## Des idées contre l'abstention

Comment faire face à l'abstention électorale ? C'est le sujet sur lequel toute une classe de terminale du lycée de Foix a été invitée à plancher. Objectif : imaginer des solutions, et les présenter au sénateur Jean-Jacques Michau. Et la réflexion des lycéens s'est avérée nourrie !



52% d'abstention aux dernières législatives, 66% pour les scrutins régionaux et départementaux, sans parler des européennes... Même les élections municipales, souvent dépeintes comme le moment le plus prisé des Français, n'échappent plus à la contamination, puisqu'il manque régulièrement un électeur sur trois à l'appel. Reste, il est vrai, l'élection présidentielle qui parvient encore à mobiliser.

De quoi l'abstention est-elle le nom ? Avec leur enseignante d'histoire-géographie Isabelle Pittet, une trentaine d'élèves de terminale de Foix ont tenté de décortiquer les tenants et aboutissants du phénomène. Un travail en groupes qui a permis d'alimenter une rencontre avec le sénateur ariégeois Jean-Jacques Michau.

Sans expérience personnelle du vote - certains seront pour la première fois appelés aux urnes le 9 juin prochain pour les Européennes -, les lycéens ont étudié de nombreuses hypothèses. Celle, par exemple, d'une abstention alimentée par l'image que renvoie le personnel politique : « la population a une mauvaise image d'eux, le peuple ne se sent pas écouté, estime le premier groupe. Il y a aussi la question de l'immunité judiciaire, celle du salaire et de la retraite des élus, ou encore les différences de budget pour les campagnes électorales... » M. Michau reprend la balle au bond : « bien sûr, tout personnel politique a une obligation d'exemplarité. Comme partout, il y a des canards boiteux, mais on a une immense majorité de gens honnêtes. Les dépenses de campagne sont plafonnées. Mais le lien entre argent et politique est complexe, on doit prendre garde à ce que l'argent ne fasse pas l'élection ». Tout en rappelant la séparation des pouvoirs entre le politique et le judiciaire, le sénateur précise aussi qu'il faut prendre garde à ce que les élus de la République ne puissent pas être atta-

qués « sur tout et n'importe quoi ». Le deuxième groupe est dans une approche de simplification de l'acte de voter. « Il pourrait y avoir, le jour du scrutin, des rappels par SMS avec le lieu et les horaires du bureau de vote - sur le modèle des alertes de sécurité. On peut aussi imaginer des cabines de vote mobiles, pour aller au plus près des gens. On devrait pouvoir voter par Internet, et simplifier encore le vote par procuration ». Le sénateur se dit favorable à « tout ce qui simplifie la vie pour voter ». Mais au-delà des aspects pratiques à améliorer, le fond du problème n'est-il pas « de l'intérêt qu'il y a à aller voter ? »

On y vient. Le troisième groupe s'attarde sur le vote blanc, pas assez reconnu ni mis en avant dans les résultats médiatiques, malgré le fait que « 80% de la population veut qu'il soit reconnu ». Si le vote blanc atteint un certain niveau lors du scrutin, « on aurait la preuve qu'aucune candidature ne suscite véritablement d'intérêt, il faudrait alors reconduire l'élection. Ce serait à coupler avec une obligation réelle d'aller voter, d'une inscription automatique sur les listes et d'un assouplissement des possibilités de procuration ». Aller plus loin sur le vote blanc ? Jean-Jacques Michau y est prêt, « tout en étant favorable à l'obligation de vote - j'ai cosigné une proposition de loi en ce sens ». Faut-il, par ailleurs, travailler à une communication plus accessible ? C'est ce que prône le quatrième groupe, partisan de programmes électoraux qui offriraient une version synthétique, et des sites officiels dotés « d'un vocabulaire plus simple ». « Dans une campagne électorale, souvent, seuls deux ou trois thèmes ressortent », observe le parlementaire ariégeois. Qui, s'il entend les questions de lexique, invite aussi à faire attention au simplisme... Place au cinquième groupe, avec un projet de Journée de sensibilisa-

Les gens se demandent à quoi ça leur sert d'aller voter. On doit montrer par exemple comment une loi peut changer la vie de certaines personnes.

Jean-Jacques Michau

tion, un peu sur le modèle de la Journée défense et citoyenneté : « obligatoire après la majorité, renouvelée tous les cinq ans sur la base du volontariat », elle permettrait de présenter le fonctionnement des institutions, mais aussi la façon dont les grands enjeux peuvent être traités. Le sixième groupe enchérit sur le besoin d'une éducation au fait politique, au-delà de l'instruction civique déjà en place : « il faut des outils de sensibilisation, parler des programmes, informer... » Là encore, Jean-Jacques Michau valide, « tout ce qui peut favoriser l'information ». Mais le sénateur ariégeois n'en démord pas : « ce n'est pas la seule faute des gens s'ils ne s'intéressent pas à la politique. Les hommes et femmes politiques ont aussi leur part de responsabilité. Les gens se demandent à quoi ça leur sert d'aller voter. On doit montrer par exemple comment une loi peut changer la vie de certaines personnes ». Au terme d'une heure de débats, les lycéens ont imaginé et passé en revue nombre de propositions, qui pour certaines existent déjà dans le débat public, depuis de longues années. Mais les jeunes Fuxéens n'ont, curieusement, pas relevé l'hypothèse évoquée ailleurs d'un abaissement de l'âge légal pour voter. Doit-on pouvoir s'exprimer dès 16 ans ? La perspective est loin d'emporter l'adhésion de la majorité de la classe - « ou alors pour les élections locales, puisqu'on a une expérience de proximité de l'action politique »...

A. C.

## La semaine de Cécile Dupont



Des suffragettes du XIX<sup>e</sup> siècle qui manifestaient pour leurs droits civiques, aux militantes du MLF des années 60, qui voulaient disposer librement de leur corps et dénonçaient les premières un système patriarcal, jusqu'au néo-féminisme contemporain, l'histoire de l'émancipation des femmes et de leur légitime revendication - avoir les mêmes droits que les hommes - est un chemin fait de radicalités qui ont heurté l'opinion, chacune à sa façon en fonction des époques où elles se sont exprimées. A la question : les radicalités féministes sont-elles plus virulentes aujourd'hui qu'au XIX<sup>e</sup> siècle ? Je ne sais que répondre. Sincèrement.

L'an passé, je vous avais partagé dans cette colonne mon interrogation, alors qu'une manifestation organisée dans l'espace public était expressément interdite aux hommes cis-genre ; pour ceux qui ne sont pas familiers du terme, un homme cis-genre est un homme qui se reconnaît dans le genre qui lui a été attribué par son sexe à sa naissance. J'en avais conclu que si je n'avais pas été une femme je n'aurais pu exercer mon métier en « couvrant » cette manifestation. Cette « radicalité » m'avait heurtée parce que je considère que le combat pour l'égal accès au droit, se fait ensemble (hommes et femmes) et non en excluant les uns ou les autres. Autrement dit, les femmes faisaient aux hommes ce qu'elles dénonçaient. Et puis je fus surprise du nombre de toutes jeunes femmes qui trouvaient ça très bien « parce que, enfin, me disaient-elles, l'espace public, toujours occupé par les hommes, leur était réservé ». C'est d'ailleurs le principe qui prévaut pour les collages féministes : occuper l'espace public avec de grandes lettres découpées et des slogans forts.

Je fus surprise aussi du récit des violences sexistes qu'elles avaient subies (ou dont elles avaient été témoin) malgré leur jeune âge, ou des représentations sociales archaïques dans lesquelles elles évoluaient. A quoi avaient servi toutes ces années de féminisme ? m'étais-je dit avant de me demander s'il n'était pas là question davantage de « culture ». Car on le sait, même si l'Etat légifère, organise, prévient, informe, accompagne, punit... les vraies résistances sont au cœur des familles, des valeurs qu'elles transmettent, de leur croyance. S'opposer à des représentations et croyances archaïques (quelles qu'en soient l'origine) peut-il se faire sans radicalité ? Là encore je ne sais répondre. Par contre, ce que je sais, c'est que le féminisme contemporain est pluriel, buissonnant, presque individualisé et reflète nos sociétés où la singularité est érigée en totem.

Les activités et conférences organisées en Ariège autour de la journée des droits du 8 mars mettront comme chaque année des femmes sur le devant de la scène. Deux manifestations, à Foix et Lavelanet ont choisi le même terme de « femmes inspirantes » pour le faire. On pourrait dire même sur le « devant de l'espace public », cet espace qui leur semble encore (et les bras m'en tombent de l'écrire, quelle régression !) être le privilège des hommes et dans lequel elles ont évidemment toute leur place. On ajoutera où tout le monde a sa place.

## ■ Loi immigration

### 4 "éloignements forcés" depuis l'Ariège

La loi Asile et Immigration entrée en vigueur le 26 janvier dernier continue à susciter des manifestations d'opposition - à Foix notamment, le 17 février dernier. De son côté, le préfet Simon Bertoux a annoncé avoir «mené à leur terme quatre procédures d'éloignement forcé», depuis le début de l'année 2024. «Les individus concernés avaient fait l'objet de condamnation pour trafics, violences volontaires et notamment, pour l'un d'entre eux, de tentative d'enlèvement sur mineur», précise le préfet, qui estime que la mise en oeuvre de ces mesures d'éloignement, et «d'autres à venir», est «facilitée par les dispositions de la loi permettant désormais, dans la quasi totalité des cas, de lever les protections légales contre l'éloignement lorsque les individus commettent des infractions pénales suffisamment graves».

Le représentant de l'État souligne par ailleurs que pour les ressortissants étrangers «qui travaillent, veulent s'intégrer et qui répondent aux besoins, la loi facilite leur intégration sur le territoire national». En précisant qu'au cours des six derniers mois, «24 mesures d'admission exceptionnelle au séjour pour motif de travail ont été prises, en majorité pour des personnes entrées mineures isolées en France et qui sont en apprentissage sur des métiers en tension et recrutées par des entreprises ariégeoises».

## ■ Sur les ondes

### L'Ariège à la radio et à la TV

Du 26 février au 1<sup>er</sup> mars, France Inter diffuse à 12h45 les cinq émissions du Jeu des 1000€ enregistrées il y a quelques semaines dans le village de Cos, en Ariège.

Tout autre sujet : le magazine de TMC 90 minutes Enquêtes s'est plongé en immersion avec les gendarmes d'Ariège : violences conjugales, trafics, règlements de comptes, querelles de voisinages sont au menu du magazine disponible en replay sur TF1+.

## ■ Lutte contre les violences sexistes : la CCI se mobilise

Le constat est alarmant, issu d'une enquête de 2021 : 41% des femmes et 15% des hommes interrogés déclaraient subir des comportements sexistes ou des conduites non désirées à caractère sexuel au travail au cours de leur vie professionnelle.

En réponse, la Direction régionale du travail veut mobiliser, et les CCI ont répondu présent. Avec un dispositif de sensibilisation et d'accompagnement des employeurs, présentant les enjeux, le cadre réglementaire et les outils pour y faire face.

En Ariège, c'est le 5 mars prochain au matin que rendez-vous est donné pour évoquer le sujet, sous la forme d'un atelier interactif «pratico-pratique» pour outiller les entreprises.

Inscription (gratuite et obligatoire) sur [ariège.cci.fr](http://ariège.cci.fr)

## ■ L'ARS Occitanie prend la main Le Conseil interdépartemental de l'ordre des infirmiers a été dissous

De l'avis même du président du Conseil national de l'Ordre des infirmiers Patrick Chamboredon, la situation locale est "inédite", depuis au moins 2017.

Le 2 février dernier, l'Agence régionale de santé Occitanie a publié un arrêté indiquant que "sur proposition du Conseil national, la dissolution du Conseil interdépartemental de l'Ordre des infirmiers Ariège, Gers, Hautes-Pyrénées est prononcée".

Une décision qui découle d'une situation compliquée au sein de l'instance interdépartementale. Après les élections internes tenues l'an passé, celle-ci a visiblement eu des problèmes de mise en place et de fonctionnement. "Il y a des choses qui posent question", indique M.

Chamboredon, sans en dire davantage. Sauf pour constater que "depuis le mois d'octobre, il y a un problème de continuité dans la mission de service public" qui incombe en principe au Conseil interdépartemental de l'ordre.

Méconnu, le champ d'action de ce dernier est vaste, touchant aussi bien à des sujets de ressources humaines qu'à des conciliations entre professionnels de santé et patients, ou encore à la représentation de la profession localement.

"Ces responsabilités de proximité doivent être incarnées", insiste le président du Conseil national de l'ordre des infirmiers, qui voulait "agir vite, dans l'intérêt de la santé publique". Ainsi qu'expliqué dans l'arrêté du 2 février, l'Agence régionale de santé a constitué une délégation chargée d'assurer les fonctions du Conseil interdépartemental.

Ceci, le temps de reconstituer un Conseil interdépartemental, avec un nouveau cycle électoral local.

## ■ Enfants en danger

### L'unité d'accueil pédiatrique du Chiva est ouverte

**L'Unité d'Accueil Pédiatrique "enfants en danger" est opérationnelle au sein du CHIVA depuis mercredi 14 février 2024.**

Nous en parlions dans une précédente édition, cette unité prend en charge des mineurs victimes ou suspectés de l'être, de toute forme de violence, afin qu'ils bénéficient d'un parcours adapté à leurs besoins, l'objectif étant de prendre en soin de

manière globale ces enfants dans un lieu d'accueil unique. L'unité est composée d'une équipe pluridisciplinaire comprenant des pédiatres, médecins légistes, infirmières, psychologues et assistante sociale.

Le mineur y est accueilli à la demande d'un professionnel ou de la famille afin de procéder à une évaluation et mettre en place un parcours adapté.

Il peut également être adressé par des autorités judiciaires ou service d'enquête pour y être entendu par les services d'enquête

dans des conditions adaptées et/ou examiné dans un cadre médico-légal.

L'UAPED a pour mission :

- D'accueillir les mineurs et leurs parents dans une situation de violence, de maltraitance, de négligence

- D'assurer les soins nécessaires au mineur

- De proposer une évaluation pluridisciplinaire

- D'apporter des conseils et un appui à tout professionnel pour toute question liée au parcours de soin d'un mineur victime de violence ou suspecté de l'être.

- D'aider au repérage et au

diagnostic des violences sur mineurs.

- De permettre l'accès à une salle d'audition dans le cadre d'une procédure judiciaire.

Contact de l'infirmière au 05.61.60.90.15

du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30

Possibilité de laisser un message en dehors des créneaux d'ouverture.

Mail : [UAPED@chi-val-ariège.fr](mailto:UAPED@chi-val-ariège.fr)

## Du 8 au 12 avril Un "séjour de répit" programmé pour les jeunes aidants

**La Maison des Adolescents de l'Ariège organise son premier séjour répit artistique à destination des jeunes aidants âgés de 13 à 17 ans.**

Ce séjour est entièrement gratuit et aura lieu au Vallon d'Aïga du 8 au 12 avril 2024. Il concerne ces jeunes qui ont des parents, frères ou sœurs malades ou en situation de handicap, et qui régulièrement, apportent de l'aide et du soutien à ces proches. «On estime qu'en moyenne, 3 élèves par classe sont des jeunes aidants, mais n'en ont pas toujours conscience», indique-t-on à la Maison des Adolescents 09.

Pour toutes informations complémentaires contacter la Maison des Adolescents 09 au 05 61 96 20 35 ou au 07 86 87 15 71.

## Au coeur du Village auto Un rond-point pour André Trigano

Le nom de l'ancien maire de Pamiers, créateur notamment du Village auto réunissant de nombreux concessionnaires à l'entrée est de la ville, figurera désormais dans tous les plans et cartes.



Au coeur du village auto, le giratoire porte désormais le nom de l'initiateur de cet environnement unique.

Donner le nom d'une personnalité à un lieu public d'une ville n'est pas rare, dans le quotidien d'une municipalité. Ce qui l'est davantage, c'est de le faire en présence de cette personne ! Ce jeudi 15 février, André Trigano était bien là, au côté de la maire Frédérique Thiennot, pour dévoiler le panneau qui porte son nom, sur le rond-point du Village auto.

L'homme est dans son élément : passionné de voitures depuis toujours, André Trigano a imaginé au tournant du millénaire un concept où un acquéreur de voitures aurait, dans un espace identifié, accès au plus grand nombre de marques possible pour faire son choix. Très vite, beaucoup de concessionnaires ariégeois ont adhéré à la vision, faisant sortir de terre ce Village auto appaméen. Pari réussi pour André Trigano, qui en tant que maire multipliait les références à la mythologie automobile pour nommer les voies de ce secteur : Citroën, Talbot, Bugatti, Dedion-Bouton et Hispano-Suiza sont ainsi honorés. Et quand il s'est agi, en 2023, de nommer le rond-point (un giratoire, plus précisément) irrigant le village auto, la ville a choisi logiquement le nom de l'initiateur du site. "Ainsi les Appaméens continueront-ils de vous tourner autour, souriait Mme Thiennot à l'endroit d'André Trigano, près de

quatre ans après la campagne électorale qui a opposé les deux. Le rond-point est au centre de l'espace, il distribue les voies à suivre et les chemins pour continuer. C'est aussi un endroit où on ne s'arrête pas, et à ce titre aussi il vous ressemble : on ne vous arrête pas, et à une époque, ça vous a sauvé la vie".

La maire et son prédécesseur, qui ne se sont pas épargnés ces dernières années, ont-ils décidé d'avancer ? "De votre passion, vous avez fait un village auto, et c'était une idée brillante", salue Frédérique Thiennot. Qui sait que ronds-points et centres commerciaux, "symboles de vitesse et de consommation, sont décriés aujourd'hui. Mais je suis imperméable au politiquement correct, et je suis bien contente que vous l'ayez été avant moi, que vous ayez osé tout ce qu'on s'interdit aujourd'hui. Nous sommes dans un Pamiers qui va bien, qui travaille, c'est votre héritage !"

Lors de la réception organisée dans les locaux du groupe Mounès, au milieu des véhicules Citroën, André Trigano apprécie grandement le geste du jour. "On a fait en sorte de faire ce qu'on croyait être bien, explique-t-il, entouré de nombre d'anciens élus de la majorité triganiste, avant 2020. Quand on est aux affaires, on croit en son projet, on le fait



avec passion et amour. Ma seule idée, c'était que les gens aient du travail". L'ancien maire se dit "énormément touché", et veut "ranger les contentieux au vestiaire. Il y a un temps pour tout, et aujourd'hui, c'est inutile de s'écharper. On a réussi à faire la paix entre Mazères et Saverdun, entre Pamiers et Foix... Faisons la paix entre Pamiers et Pamiers !"

L'avenir dira, bien sûr, si la trêve entre la majorité d'aujourd'hui et celle d'hier est durable. Mais l'hommage du jour est réel, quand Frédérique Thiennot conclut : "Votre nom s'est confondu avec celui de cette ville. S'il ne figure explicitement qu'ici il est en réalité dans presque toutes les rues et places. Qu'il soit aussi, désormais, répertorié dans les satellites et les GPS est une forme ultra-moderne d'éternité !".

A. C.

## EnVue

### Christopher Bonnegarde et Andy Seateum Récompensés par les experts comptables



Les deux sont d'anciens étudiants du BTS de comptabilité-gestion du lycée Gabriel Fauré de Foix, et se sont fait remarquer par la qualité de leur parcours scolaire et post-bac, et surtout leurs notes à l'examen. Chaque année en effet, à l'occasion de la présentation de la loi de finances par le professeur Pagnet, l'association des experts comptables de l'Ariège récompense (par un chèque) les deux meilleurs élèves de la promotion.

Jean Médilien a donc remis un chèque à Christopher Bonnegarde (l'autre étudiant n'était pas à la soi-

rée) et a rappelé combien cette formation était précieuse pour l'Ariège puisqu'elle permettait aux jeunes de trouver du travail dans le département.

Il a remercié Mme Virginie Hoscheid, associée au cabinet Sogirex, pour s'être mobilisée sur ce dossier. La soirée est parrainée par le Crédit Agricole (le responsable des clients entreprises Rémi Alvarez était présent) ainsi que Christophe Santiago (associé à la Sogirex) au titre d'administrateur de l'OMGAO (Organisme Mixte de Gestion Agréé d'Occitania).

### Maryline Augery Médaille d'honneur régionale

Maryline Augery, adjointe à la mairie de St-Jean-du-Falga, a reçu la médaille d'honneur régionale, départementale et communale dans l'échelon argent pour ses 22 années passées au service de la commune. Elue la première fois en 2001, c'est avec Jean Fabre qu'elle débute son mandat. Elle le poursuivra avec Michel Stervinou et enfin avec Michel Doussat. L'engagement communal est une histoire de famille, car son grand-père paternel était conseiller municipal à Monesple, et son grand-père maternel était lui adjoint au maire de Montégut Plantaurel.

Très investie dans la commune, Mme Augery est aussi enseignante en français et histoire-géographie au Centre de Formation d'Apprentis depuis 2006.



## Energies renouvelables dans le PNR 55 "zones d'accélération"

16 communes du Parc naturel régional (PNR) ont identifié des secteurs avec un potentiel de développement des énergies renouvelables - mais on n'y fera pas n'importe quoi...

Entrée en vigueur il y a quasiment un an, la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables (EnR) invite les communes à identifier des zones présentant «un potentiel permettant d'accélérer la production d'énergies renouvelables». Zones qui doivent tenir compte de l'environnement immédiat, des potentialités locales et de la puissance déjà installée. Après «une concertation du public selon des modalités qu'elles déterminent librement», les communes valident ce zonage en conseil municipal avant transmission en préfecture. On sait que sur le sujet, les petites communes sont des cibles privilégiées pour de nombreux groupes énergétiques qui cherchent des endroits où implanter leurs centrales de production. Les élus locaux peuvent témoigner de démarchages sinon incessants, du moins très fréquents, avec des projets parfois très alléchants... «On voit de nombreux maires nous appeler après avoir été sollicités, pour savoir quoi faire... En la matière, le PNR joue un grand rôle d'accompagnement et de cohérence», note Kamel Chibli, président du PNR des Pyrénées ariégeoises. De longue date, les espaces vides ou vierges de l'Ariège attirent des projets éoliens ou solaires en tous genres. Au point que le Conseil départemental a élaboré une charte porteuse de 45 critères, destinés à définir les projets qui pourraient être soutenus. «On est sur une analyse partagée entre PNR et Département, expose M. Chibli. En partant du principe que notre territoire n'est pas à vendre, et qu'il doit y avoir une valeur ajoutée pour les populations locales».



Pour une grande majorité des zones d'accélération des énergies renouvelables identifiées sur le territoire du PNR, la solution envisagée est d'ordre photovoltaïque.

«On doit davantage se poser la question de la qualité des projets, plutôt que de la quantité», estime la présidente du Conseil départemental Christine Téqui. «Sans être dogmatiques, on connaît nos potentiels et nos carences», complète le président du PNR.

### Respecter les orientations locales

Le Parc a accompagné les communes pour identifier ces zones. Au final, 16 communes du PNR ont retenu 55 Zones d'accélération. En très grande majorité, ces zones ciblent des solutions photovoltaïques, qu'elles consistent en des toitures ou ombrières de parking (31 zones), des installations au sol sur ancien site industriel ou dégradé ou sur site agricole/naturel, de l'agrivoltaïsme (à condition de s'entendre sur une définition claire et précise)... Mais il est aussi question de biomasse (5 zones) ou d'hydroélectricité (7 zones, pour rénovation ou création). L'éolien, lui, n'est évoqué nulle part. Définir des zones ne signifie pas pour autant que des projets vont sortir de terre dans les prochains mois. Par ailleurs, les futurs projets devront prendre soin à respecter les orientations locales, qui privilégient

un développement sur «les bâtiments et infrastructures existants, ou sur des zones artificielles dont la vocation agricole, forestière ou naturelle est définitivement perdue». Les centrales solaires au sol, par exemple, «n'ont pas vocation à être implantées dans les sites naturels majeurs de la Charte, les terres agricoles, les secteurs à forts enjeux paysagers...» En matière hydroélectrique, la logique du PNR est avant tout de prioriser l'augmentation de la production sur des équipements existants (rehausse de barrages, micro-turbinage de réseau d'eau potable). Quant à la biomasse, on cible le bois et des projets de méthanisation validés par des collectivités. Et de façon générale, le PNR ne veut rien sacrifier du potentiel productif agricole sur l'autel des énergies renouvelables : pas question de réduire les surfaces dédiées à l'alimentation. De même, le Parc souhaite conserver les équilibres entre espaces ouverts et espaces forestiers – la Charte en cours de révision cible une évolution de la surface forestière entre -5% et + 5% de la surface actuelle.

A. C.

## Projet de charte Le PNR ne s'occupera pas d'ours

Le PNR ariégeois a reçu le feu vert du préfet de région pour avancer sur son projet de charte - document qui fixe les orientations et les objectifs à atteindre pour la période 2025-2040. Et il ne sera pas question d'ours...

Engagé depuis 2020 dans la révision de sa Charte, le Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises avait abouti fin 2022 à un projet qui allait recevoir l'avis favorable de la fédération des PNR. Mais vis-à-vis duquel le Conseil national de protection de la nature (CNPN) allait émettre de sérieuses réserves. En avril 2023, cette institution estimait que le PNR ariégeois devait revoir et réécrire ses actions concernant la présence et la gestion des grands prédateurs, «pour respecter le cadre législatif en vigueur. L'implication du syndicat mixte du parc devrait être affirmée comme celle d'un médiateur et doit faire partie de son engagement sur le long terme pour le maintien et la restauration de la biodiversité».

### Ne pas se mettre en porte-à-faux

Une orientation que le syndicat mixte rejetait en bloc. De fait, depuis sa création, le Parc a pris soin de se tenir le plus loin possible de ce très gros point de crispation qu'est la présence de l'ours, et les responsables de la structure ne veulent toujours pas mettre le doigt dans l'engrenage

et risquer de compromettre un édifice patiemment construit, fait de dialogues, d'équilibres et d'un consensus fragile par nature : «Gérer le dossier ours, ce serait se mettre en porte-à-faux, explique le président Kamel Chibli. En acceptant ce que disait le CNPN, en nous emparant d'un sujet qui n'est pas le nôtre, on se serait tiré une balle dans le pied...»

La structure ariégeoise a certes repris son texte, pour répondre à des questions de forme ou de présentation relevées par le CNPN. Par ailleurs, un paragraphe qui évoquait le sujet des grands prédateurs de façon critique est supprimé du projet de charte. Le document transmis à l'automne 2023 à la préfecture de région a reçu tout récemment l'avis du préfet de région Pierre-André Durand. Avis communiqué le 14 février dernier, à la veille d'un comité syndical du PNR réuni à la Bastide-de-Sérou. L'occasion pour M. Chibli d'annoncer à l'ensemble des délégués présents que le projet de charte partait au ministère de l'environnement avec un avis favorable de la préfecture régionale - sans cacher sa satisfaction : «notre texte est vu comme un travail de bonne qualité».

Pour autant, les choses ne sont pas terminées : il faut désormais attendre le lancement d'une enquête publique, des échanges et délibérations avec le Département, la Région et les plus de 160 communes membres... sachant que le dernier mot reviendra au premier ministre, seul habilité à valider définitivement la charte.

A. C.



## Face aux "troubles et nuisances" à Foix et Pamiers La consommation d'alcool sur le domaine public interdite

Face à une recrudescence de plants et signalements, la préfecture prend un arrêté similaire à celui pris en décembre.

"Des troubles et des nuisances sont occasionnés par des personnes consommant de l'alcool sur le domaine public dans certains secteurs des communes de Foix et de Pamiers", relève-t-on en préfecture. Guillaume Afonso, le directeur de cabinet du préfet, précise que "plusieurs signalements ont été effectués en ce sens par les commerçants et les habitants. Les forces de sécurité intérieure interviennent régulièrement dans ces secteurs pour des infractions et des actes de violences directement liés à la consommation d'alcool".

Voici les raisons qui ont poussé la préfecture de l'Ariège à prendre, pour les deux villes ariégeoises, un

arrêté interdisant "la consommation de boissons alcooliques du 3<sup>e</sup> au 5<sup>e</sup> groupes est interdite sur le domaine public". Ceci concerne aussi bien vin, bière, cidre, poiré, hydromel, jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de l'alcool, vins de liqueur, apéritifs de base de vins et liqueurs, ainsi que rhums, tafias... et toutes les autres boissons alcooliques.

### 135 € d'amende

Cet arrêté est valable du 14 février au 14 mars 2024, de 11 heures à 3 heures : "on avait fait la même chose entre mi-décembre et mi-janvier", note M. Afonso. "Comme il s'agit de restreindre une liberté publique, il faut que la réponse à une situation soit nécessaire et proportionnée - on ne peut pas prendre un tel arrêté pour une durée trop longue". Les autorités veulent croire dans l'aspect dissuasif de la

mesure, qui peut entraîner des amendes de 135€ pour les contrevenants. L'hiver dernier, 23 personnes avaient ainsi été verbalisées.

Par ailleurs, cet arrêté n'est valable que dans des secteurs géographiques précis. Voici la liste :

**Pour Foix :** La place du 59<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie ; L'allée de Villote ; la rue du sénateur Paul Laffont ; L'avenue du Général de Gaulle ; La rue Laquière ; La rue Salvador Allende ; La rue Bayle ; La place du 8 mai 1945 ; La place Georges Duthil ; La rue du Mercadal ; La place Saint-Volusien ; La place du Commandant Robert ; La place Violet ; La rue Violet.

**Pour Pamiers :** La rue Victor Hugo ; La rue des Jacobins ; La rue Gabriel Péri ; La place de la République ; La rue de la République ; La rue des 4 Sergents de la Rochelle ; La place Sainte-Ursule ; Le parc municipal du Challonge.

## Droits des femmes

### "Regards de femmes" fête ses 20 ans

Pour l'association ariégeoise "Regards de femmes", la journée du 8 mars 2024 aura une saveur particulière.

Habitée à se mobiliser dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes, la structure va en effet fêter ses 20 ans d'existence. L'occasion de proposer tout un programme d'événements, au-delà de la seule date du 8 mars. Et avec pour objectif revendiqué "défendre des droits bafoués partout dans le monde mais aussi encore en France".

Dès le 1<sup>er</sup> mars à 18h, rendez-vous est donné à la médiathèque de Pamiers pour le vernissage de l'exposition «Bas les masques», visible jusqu'au 15 mars. "Nous présentons les masques ayant servi lors de nos différents spectacles et interventions tout au long de ces années pour lutter contre les préjugés,

pour l'égalité femmes/hommes et pour l'élimination de toutes les violences sexistes", expliquent les responsables de l'association.

Le samedi 2 mars de 10h à midi, la médiathèque accueillera une conférence «Masque, objet de mystère», donnée par Koba Royer des Ateliers Expressions, animatrice en arts plastiques et praticienne d'éducation créatrice - elle a accompagné Regards de Femmes dans certains de ses projets.

Le 7 mars à 18h30 à la salle Espalioux, c'est l'historienne et anthropologue Agnès Fine, par ailleurs présidente de la société historique de Pamiers et de la Basse-Ariège, qui donnera une conférence intitulée «Le lait contrarié» - à partir de récits de vie de femmes devenues mères entre 1920 et 1940.

Le 9 mars (20h à la salle du Jeu du Mail), place à une soirée spectacle «Le Cabaret des Herbes Folles», qui verra l'association renouer avec sa tradition du cabaret. Cinq compa-

gnies de femmes artistes ariégeoises sont annoncées : En plus de la création marionnettes «Le voyage de Mina» d'après le texte de Selahattin Demirtaa, on y verra une pièce dansée - «Memory» par la Cie Tsuki Rocketto -, une rhapsodie rageuse et douce «Ta liberté me contamine» sur un texte de Virginie Despentes par la Cie O-Possum et Moving People ; on écouterait enfin Mariane chanter Barbara Weldens. Petite restauration et buvette sur place dès 19h00.

Regards de Femmes sera aussi présente aux diverses manifestations et interventions des autres associations ariégeoises défendant le droit des femmes et des minorités de genre - "autant d'occasions et de rendez-vous pour vous distraire, réfléchir, rire ou pleurer en soutenant ces journées d'actions pour le droit des femmes".

Renseignements : 06 82 28 07 78 ou [regardsdefemmes09@gmail.com](mailto:regardsdefemmes09@gmail.com)

## ■ A Saint-Pierre de Rivière

### Julie Loubes accompagne les familles

Depuis le mois de janvier, Julie Loubes, accompagnante périnatale et parentale, s'est installée à Saint-Pierre-de-Rivière.



Dans son cabinet, elle accompagne les femmes dès leur grossesse jusqu'après la naissance des enfants, tout en proposant des séances dédiées aux familles, aux bébés, aux papas. Ateliers sensoriels, Yoga Bébé, réflexologie plantaire... Avec tout un panel d'ateliers, Julie Loubes intervient pour favoriser le lien entre les parents et leurs enfants. La professionnelle intervient également à domicile, ou auprès de structures de la petite enfance.

Comme pour Véronica du Mamma Mia Coffee de Mazères, auprès de qui elle intervient régulièrement, Julie Loubes constate la popularité croissante de ce type d'ateliers et notamment chez les pères de famille. Une évolution récente : "Au début, on est étonné de voir que ça marche, parce que pour beau-

coup de monde, la parentalité, c'est un milieu de bonnes femmes", explique Julie. "Quand on crée des ateliers dédiés, il faut être sûr que ça va prendre, il faut que les papas répondent présents. En Ariège, ce sont surtout les néo-ariégeois qui participent".

6 Place du Groupement 27, 09000 Saint-Pierre-de-Rivière.

Sur les réseaux sociaux : happy family factory, sur internet : [happyfamilyfactory.fr](http://happyfamilyfactory.fr)  
Par téléphone : 06.75.79.06.00

## ■ Mazères

### Un café dédié aux parents (et à leurs bambins)

C'est un lieu unique en Ariège. Veronica Fernandez a récemment ouvert son "café-poussette", le Mamma Mia coffee : un espace dédié aux familles et notamment les jeunes enfants et à leurs parents.

Le projet démarre par un constat : "Les enfants dérangent ? Je peux le comprendre dans certaines situations. Mais ici, on ne dit pas ça ! Ici, on se pose avec une copine et ses petits devant une boisson chaude ou un carrot cake !" La gérante ajoute : "Je ne trouvais pas trouvé d'endroit pour aller avec mon petit, alors je l'ai créé ici... Il aura fallu 9 mois pour préparer l'ouverture du café. Depuis l'inauguration il y a quelques semaines, les parents affluent. En plus de l'espace café, il y a un coin aménagé pour les enfants, avec des jeux, un coin vente de seconde main pour des affaires de bébé"... En compléments de ces espaces, Veronica a lancé un service de location de poussettes, de sièges autos et de baignoire pour enfants, "pour quand on part en vacances, ne pas encombrer les valises ou la voiture, et tout trouver sur place", explique la gérante des lieux. Veronica a désormais pour projet de proposer des ateliers dédiés aux mamans comme aux papas...

Lieu dit Quiourt, 09270 Mazères.

Sur les réseaux sociaux et en ligne : mammamia coffee  
Par téléphone : 06 51 90 28 65.

## Les lycéens appaméens au Salon de l'agriculture Ils vont représenter l'Ariège !

Le Trophée International de l'Enseignement Agricole (TIEA) revient pour une 23<sup>e</sup> édition du mercredi 28 février au dimanche 3 mars. Comme chaque année, il se tiendra dans le cadre du Salon International de l'Agriculture au Parc des Expositions Porte de Versailles à Paris.

Lilou, Justine, Zoé, Simon et Océane, élèves au lycée agricole de Pamiers, vont y participer. Le but : représenter les valeurs du monde agricole, et représenter l'Ariège.

Le Trophée International de l'Enseignement Agricole, qui rassemble une cinquantaine de lycées, vise 5 principaux objectifs :

- Valoriser le travail réalisé dans les établissements d'enseignement agricole pour la formation des élèves.
- Valoriser l'enseignement pluridisciplinaire
- Renforcer le partenariat entre enseignement et professionnels.
- Valoriser l'élevage bovin laitier ou allaitant dans les exploitations pédagogiques des établissements d'enseignement agricole publics ou privés.
- Donner une image moderne du



métier d'éleveur bovin. A la clé de la compétition : des financements pour le lycée, des goodies...

Cette année, les nouveaux ambassadeurs du lycée agricole de Pamiers sont Lilou, Justine, Zoé, Simon et Océane.

La compétition est axée cette année sur le thème "Être éleveur de bovins demain ?" : pour la première épreuve de communication, au sein de l'établissement, ils ont réalisé une vidéo constituée des témoignages de paysans ariégeois. Sur place, au SIA, les jeunes ariégeois devront passer 3 autres épreuves. A commencer par la manipulation

d'une vache brune tout droit venue du lycée de Pamiers, nommée Saison, et âgée de 2 ans. Un animal né sur l'exploitation du lycée, et dont l'alimentation est produite également sur place ! Les élèves poursuivront les épreuves avec la présentation sur le ring et la notation du comportement des apprenants sur le Salon International de l'Agriculture. Mais ce n'est pas tout : ces ambassadeurs ariégeois vont proposer aux visiteurs tout au long du salon, un "jeu de l'oie" avec des questions. Le but : les mener vers le stand de l'Ariège !

## Varilhes

### A la résidence Bleu Printemps, qui est qui ?

**Question à 1 euro : qui était Léonie Cooreman ? Qui était Georgette Kibleur ? Qui était Nathan Korb ? Qui était Guy Béhar-Hasson ? Vous donnez votre langue au chat ?**

Dans l'ordre : Annie Cordy, Georgette Lemaire, Francis Lemarque et Guy Béart ! Bien sûr, ces noms de chanteuses et chanteurs ne diront pas grand-chose aux générations d'aujourd'hui, mais parlent à celles des années 50/60, tout au moins sous

leurs noms d'artistes. C'est à ce petit jeu du «qui est qui» qu'ont été invités à participer les pensionnaires de la résidence Bleu printemps, vidéos d'époque à l'appui bien sûr. Avec, cerise sur le gâteau, quelques premières à la télévision (en noir et blanc sur la seule chaîne disponible en ce temps) dont celle de Johnny Hallyday en 1960, âgé de seulement 17 ans, présenté par sa marraine, Line Renaud. L'incontournable présentateur de ces années-là, Roger Lanza, fera connaître, Mireille Mathieu, Georgette Lemaire, etc. etc. Marcel Mouloudji, nous parlera «D'un p'tit coquelicot...» Sans oublier la belge Jeanne-Paule-Marie

Deckers, (Sœur Luc-Gabriel en religion), qui en 1962, sous le pseudonyme de «Sœur sourire» nous amènera sur la route de «Dominique» et fera chanter l'assistance du jour, après avoir obtenu un succès planétaire avec cette ode à Saint-Dominique «qui s'en allait en tous chemins et en tous lieux, porter la parole du bon Dieu».

Sachant, comme dit la chanson, «Qu'il n'y a pas de mal à se faire du bien», une nouvelle après-midi du temps qui passe aura lieu le vendredi 15 mars ; Claude Dupeyron, en maître d'œuvre, proposera un retour sur ces inventions centenaires qui font notre quotidien.



## Carnets noirs

### ■ Laure Bélondrade nous a quittés

Nous nous faisons ici l'écho de la peine et de la stupeur de ses amis ariégeois et toulousains, qui ont accompagné pour son dernier voyage leur amie et camarade de classe Laure Bélondrade avec qui ils ont partagé de précieux moments.

Laure a perdu la vie sur une route de Haute-Garonne, dans un accident de voiture au soir couchant, elle qui aimait tant la chaleur, le sud et le soleil. Originaire de Montégut-Plantaurel, elle avait été scolarisée au collège du Mas d'Azil, puis au Lycée de Foix, et suivait actuellement un BUT de Gestion et administration des Entreprises (spécialisée en ressources humaines) à Toulouse. Nombreux ont été ses amis à lui rendre un dernier hommage à l'église de Vieille Toulouse le 9 février dernier, bouleversés d'émotion. Laure était fille unique, elle allait avoir 21 ans cette année. A ses proches, ses jeunes camarades, sa famille, sa mère Sylvie, et tous ceux que ce deuil affecte et plonge dans la peine, nous présentons nos sincères condoléances.

### ■ Disparition de Maïté Poumadé-Muñoz

L'église de Verniolle était trop petite pour contenir les centaines de personnes venues rendre un dernier hommage à Marie-Thérèse Poumadé-Muñoz ce samedi 17 février. Signe que celle que tout le monde appelait "Maïté" avait marqué les esprits : la fille d'épiciers appaméens avait rejoint, bac en poche, l'entreprise Electro Service Gaz Mazout (ESGM) comme secrétaire - avec des qualités et une capacité de travail qui allaient lui permettre de devenir co-associée avant même d'avoir 20 ans. Avec son caractère bien trempé et sa compétence reconnue, dans ce milieu d'hommes, Maïté deviendra porte-voix des entreprises appaméennes de la Zone du Pic, contribuant à la prospérité de la zone. Elle avait transmis ESGM en 2016 à son fils Lionel Brotons.

Après avoir longtemps lutté contre la maladie, elle s'est éteinte dans sa 66<sup>e</sup> année, le 14 février dernier. Dans l'église, son fils rendait un vibrant hommage à cette femme exemplaire. A son tour, au cimetière, Numen Muñoz, ancien maire de Verniolle et qui avait épousé Maïté en 2000, laissait parler l'émotion pour évoquer le souvenir de celle qu'il avait rencontrée en 1987. Puis la foule formait une chaîne humaine autour du cercueil, en signe de respect.

À son époux Numen, son fils Lionel, ses petits-enfants, sa soeur Josiane, ses beaux-fils Cédric et Manuel, l'ensemble de sa famille, amis et proches, la Gazette ariégeoise présente ses sincères condoléances.



## Autrefois le Couserans Philippe Morère nouveau président

Si la 32<sup>e</sup> édition se déroulera du jeudi 1<sup>er</sup> au dimanche 4 août avec comme thème retenu pour 2024 «Les Jeux»... année olympique oblige, il est certain que quelque 6 mois avant le grand rendez-vous qui mobilisera près d'un millier de bénévoles et attirera comme chaque année près de 30.000 visiteurs en 4 jours, tous les membres de l'association retiendront que la récente assemblée générale aura marqué l'histoire d'Autrefois le Couserans.



Déjà président de l'association il y a une vingtaine d'années, Philippe Morère succède à Daniel Subra à la tête d'Autrefois le Couserans.

En effet, après 13 exercices passés à la présidence Daniel Subra a rendu son béret... pas totalement puisqu'il demeure au conseil d'administration, mais il a souhaité passer la main. Le président fondateur Claude Baquié, Claude Sans qui fut le prédécesseur de Daniel Subra et celle qui est l'indéfectible vice-présidente depuis le 1<sup>er</sup> jour, Anne-Marie Boutet, rendirent un magnifique hommage au président sortant. Reconnaissance et remerciements également de la bouche de Gérard Cambus, adjoint au maire en charge des grandes manifestations, qui clôtura l'assemblée en excusant l'absence du maire Jean-Noël Vigneau retenue par d'autres obligations. Lors du conseil d'administration qui

suivi, c'est à Philippe Morère qu'est revenu la belle et lourde charge de prendre la présidence. Un retour pour celui qui a déjà présidé l'association durant 3 ans lorsqu'il succéda il y a une vingtaine d'années à Claude Baquié avant de passer la main à Claude Sans, le prédécesseur de Daniel Subra.

Ce dernier demeurera comme celui qui chercha toujours à faire d'Autrefois le Couserans «une réussite de tous et pour tous», remerciant non sans émotion tous les bénévoles - «des amis, une vraie famille» - qui contribuent depuis plus de 30 ans au succès et au renom de la manifestation populaire ariégeoise la plus importante. Voilà désormais une équipe renouvelée autour de

Philippe Morère, avec 4 nouveaux membres entrés au conseil d'administration : Jean Fazolatto (nouveau vice-président), Alain Bernès, Gilles Grenier (au sein du bureau il succéda comme trésorier à Laure Guerrero) et Jean-Marc Naudy. Un bureau qui compte 3 autres vice-président(e)s (Sabine Bonzom, Muriel Grenier et Paul Rouaix), Chantal Ségué secrétaire, Evelyne Montégut trésorière-ajointe et Myriam Woiry secrétaire-ajointe. Une groupe qui va à coup sûr entretenir la flamme et l'esprit d'Autrefois le Couserans pour qu'en août prochain «Les Jeux» soient ceux de la réussite. Encore et toujours.

## Echanges scolaires à St-Girons Les collégiens de Cuenca reçus à la mairie

Les élèves des classes de 3<sup>e</sup>2, 3<sup>e</sup>6 et 3<sup>e</sup>7 du collège Mont-Valier de Saint-Girons ont accueilli pendant une semaine leurs correspondants espagnols de l'Instituto Histórico Alfonso VIII, de Cuenca, ville de Castille - La Mancha.

Un séjour qui s'inscrit dans la longue histoire des échanges entre correspondants des deux établissements. C'est une vingtaine de jeu-

nes Espagnols, encadrés de leur professeurs, qui ont découvert pour certains - qui y revenaient pour d'autres - Saint-Girons, le Couserans et l'Ariège... mais également la Ville Rose puisque le programme de la semaine est très riche : visite de Notre-Dame de la Sède et du musée du Palais des évêques à Saint-Lizier, journée toulousaine, découverte de la grotte du Mas-d'Azil... sans oublier une réception gourmande avec croustade et jus de fruits locaux au salon d'honneur de l'hôtel de ville de Saint-Girons. Les

adjointes au maire Marie-Christine Denat-Pince et Sylviane Lavedrine-Goguillot, ainsi qu'Emmanuel Barnet, conseiller municipal, ont accueilli élèves espagnols et français accompagnés des représentants de l'institut Alfonso VIII, du proviseur de la cité scolaire du Couserans Frédéric Charles, du principal adjoint du collège Mont-Valier Jean-Sébastien Durel et de Luis Do Rosario, professeur d'espagnol dans l'établissement saint-gironnais. Pour un moment très convivial.



## Parvis de la salle Max-Linder Bientôt la fin du chantier

Le chantier du futur périmètre extérieur de la salle Max-Linder est entré dans sa phase terminale, le parvis offrant depuis la semaine dernière un aspect qui préfigure déjà comment sera l'endroit définitivement achevé à la mi-mars avec, notamment un sol en béton désactivé du meilleur effet avec ses granulats aux tons rosés. Place maintenant à la mise à niveau de la chaussée de la rue Gabriel-Fauré, aux travaux de finition et à la végétalisation du parvis, Max-Linder devant accueillir ses premiers spectateurs via un parterre flambant neuf (et pensé pour l'accès des personnes à mobilité réduite) dès les premiers jours du printemps...

## Remise de chèque Emmaüs solidaire de la Croix Rouge



70 ans jour pour jour après le fameux appel de l'Abbé Pierre en plein hiver 1954, incitant à «l'insurrection de la bonté» pour s'élever contre les drames et la misère de la rue, l'engagement d'Emmaüs est toujours d'actualité.

Et en Ariège ceux que l'on nomme communément «les Compagnons» ont souhaité rendre hommage au combat de celui qui demeure un exemple et un guide dans leur quotidien en accueillant des associations caritatives locales dans les structures de Pamiers, Lavelanet et Saint-Girons pour leur remettre un chèque. Ainsi, en Couserans, Emmanuel, le responsable du bric-à-brac d'Emmaüs installé rue René-Plaisant à Saint-Girons, a reçu les bénévoles de la Croix-Rouge pour leur donner un chèque de 1.000 euros destiné à aider les bénéficiaires de l'association. Un geste solidaire très apprécié par Jean-Michel Picard et Alain Warin, président et trésorier de la Croix-Rouge locale, ainsi que par les bénévoles qui les accompagnaient.

## Nuit de l'apprentissage

# L'école qui mène aux métiers «passion»

Déjà une 10<sup>e</sup> édition pour cette cérémonie de remise des prix aux apprenants du centre de formation aux métiers de l'Ariège, voulue par l'équipe de Joseph Calvi. Une soirée conçue pour les jeunes avec des intermèdes dansés, tout à la fois enlevée et solennelle qui n'avait qu'un but : récompenser les parcours de ceux qui animeront le tissu économique local de demain.



Les jeunes ont reçu leurs diplômes devant un parterre de personnalités au premier rang desquelles on notait la présence du préfet Simon Bertoux, du directeur de la Banque de France, du vice-président du conseil départemental Jean-Paul Ferré, du président de l'Agglo Foix-Varilhes Thomas Fromentin, du président de la communauté de communes de Pamiers Alain Rochet, de la maire de Foix Marine Bordes, de son adjointe à l'économie, et bien sûr des élus de la chambre. «Le message est simple, dira Joseph Calvi. Bravo... bravo aux apprenants et aux entreprises». Des apprentis, on en compte 9100 dans toute la grande Région Occitanie, et pas moins de 600 au CFM de l'Ariège, dont 40 adultes en formation continue. A la manoeuvre de la soirée : Anne Durand, la directrice territoriale, secondée par la nouvelle directrice du CFM Nathalie Simonet pour dérouler une année d'enseignement ponctuée par plusieurs manifestations : des voyages dans le cadre du programme Erasmus, des sorties pédagogiques, une participation au repas pour la Ligue contre le Cancer, des journées portes ouvertes et une contribution réussie aux concours de «meilleurs ouvriers». Les savoir-faire de certains jeunes ont aussi été mis en avant, à l'image de Moran Gaillard, second régional du concours du meilleur jeune boulanger, parti ensuite en finale à Laval avec son professeur P. Chevrier ou de Yoni Charrette en section coiffure, et distingué comme le meilleur... des meilleurs apprentis de l'année dans chaque section ! Comme le résumera le président Joseph Calvi : «A 20 ans, il ne peut y avoir d'échec, il n'y a que des jeunes qui n'ont pas trouvé leur voie».



Trois maîtres d'apprentissages ont été invités à monter sur scène pour recevoir un prix honorant leur engagement. Il s'agit du peintre en bâtiment David Raimundo, du boulanger du Mas d'Azil Guillaume Pujol et du carrossier Pedro Diaz.

Le sérieux et le savoir-faire de certains apprentis ont été distingués par l'équipe du centre de formation. Un "meilleur apprenti" de chaque section a été retenu, à l'image de Yoni Charrette, qui a obtenu une moyenne annuelle de 17/20 dans la section coiffure !





La reprise d'études n'a pas d'âge ! Les adultes en formation continue ont été mis à l'honneur lors de la soirée, pour leur courage et leur engagement. Des parcours de vie variés, qui les ont finalement conduits à des métiers passion.



Ce nom vous est peut-être familier : Boubacar Balde, apprenti en installation thermique, avait été distingué à l'occasion du concours "Un des meilleurs apprentis de France" organisé par la Société nationale des Meilleurs ouvriers de France. Il avait remporté les médailles d'Or départementale et régionale. Professeur et maître d'apprentissage ont témoigné de son sérieux et de son talent.



De gauche à droite : Christian Massat et Gérald Sgobbo, élus à la Chambre de Métiers, le préfet d'Ariège Simon Bertoux, le président de l'agglomération Foix-Varilhes Thomas Fromentin, la maire de Foix Marine Bordes. Tous ont été invités à monter sur scène pour féliciter encore une fois les apprentis !



La remise des diplômes est achevée, mais la soirée est loin d'être terminée... Dans un salon adjacent du centre culturel de Foix, un succulent buffet salé et sucré concocté par les apprentis en restauration du CFM attend les convives !



Laurent Dejean, président du Rotary Club du comté de Foix, a remis avec la directrice de l'Estive Carole Albanese, des places de spectacle pour permettre aux jeunes d'avoir accès à la culture.



Ce sont des danseurs et des élèves de la Cie Dans6T, du chorégraphe Bouziane Bouteldja, qui ont assuré les intermèdes artistiques de la soirée. Basée à Tarbes, la Cie est partenaire associée de l'Estive (elle s'y produit régulièrement) et propose un mélange de danses urbaines à cheval entre le break-danse, le Hip-Hop (l'introduction sur le célèbre morceau de Rapper's Delight - 1979 a rappelé de bons souvenirs à beaucoup), l'afro, l'urban street avec une énergie et une maîtrise impressionnante.

# Salon de l'Agriculture

Top départ ce week-end pour la 60<sup>e</sup> édition du Salon International de l'Agriculture de Paris. Les 19 ambassadeurs ariégeois sont impatients de s'installer dans le hall 3, et leurs stocks sont prêts à régaler les papilles des visiteurs du 24 février au 3 mars. Dégustations de produits locaux, plats chauds et autres douceurs : il sera bien difficile de passer devant le stand ariégeois sans s'arrêter ! Pour les petites soifs, ils seront 4 producteurs de vins, de bières ou d'apéritifs à se relayer pour la durée du Salon. Zoom sur ces breuvages ariégeois...

## Destral, la bière pour valoriser le département



**D**estral, "hache" en Occitan, c'est l'histoire de trois "gaillards" ariégeois mais surtout, de trois amis d'enfance. Il y a maintenant quelques années, chacun lâche sa vie professionnelle pour se lancer dans la Brasserie : une aventure guidée par une passion commune pour la montagne, la nature, le folklore ariégeois. Alaric Dare, Clément Laguerre et Victor Benet créent leur entreprise en 2020 après des mois de préparation. C'est au cœur du Tarasconnais que la micro-brasserie s'est installée, pour le bonheur des habitants comme des touristes de passage, cible n°1 de Destral. "On a la volonté de proposer des produits de qualité, avec un marqueur quand même : on veut mettre en avant le département à travers la communication et les images". Clément, qui est également vidéaste, propose notamment des campagnes de vidéos et de publicités immersi-

ves pour l'entreprise à l'aide de son drone.

Trois bières sont nées de ce partenariat amical : la Blonde Style 100% pur malt, la Black Style Porter et la Citra Style IPA. Une petite 4<sup>e</sup>, la "Fauve", devrait rejoindre la carte d'ici quelques semaines. Avec 50.000 bouteilles annuelles, les chefs d'entreprise espèrent tripler leur production dans les années à venir, avec un développement de leur activité micro. Ils ont déjà embauché un brasseur pour les épauler.

Ce développement rapide est une bonne nouvelle pour le dynamisme du département, dans lequel fleurissent les activités de brasserie depuis quelques années. "L'essor se voit vraiment depuis 10 ans et dans toute la France, explique Victor. La tendance est à la brasserie artisanale. Même les brasseurs amateurs peuvent se lancer." Il faut dire que les humeurs de la météo n'ont que peu d'impact sur une production de

houblon, et que chacun peut créer ses propres recettes : l'aventure brasserie est attractive. "L'enjeu est de fidéliser, bien sûr, il y a de la concurrence quand même. Mais le nombre de brasseurs de qualité sur un département le rend attractif, et plus il y en a, plus il y a de choix !", valorise le chef d'entreprise..

Pour leur deuxième participation au Salon de l'Agriculture, les 3 amis espèrent bien conquérir le public avec leurs bières biologiques artisanales. "Mais ce n'est pas pour le chiffre d'affaires que l'on monte, insiste Victor. Être ambassadeur, c'est avant tout une fierté".

Ce qu'il retient particulièrement de l'édition 2023 du SIA, "c'est la communion avec les visiteurs. Cette France du bon vivant, comme on l'aime", détaille Victor avec le sourire. Les trois amis sont impatients de reprendre place sur le stand de l'Ariège. C'est avec leurs bières blonde et Citra qu'ils ont prévu de régaler les visiteurs...

## La Fourche s'implante au Salon pour une 2<sup>e</sup> édition !



**L'**artisan-brasseur Yannick Metge, est à la tête de la Brasserie de la Fourche à Foix ouverte en avril 2022. Avec l'aide d'un autre brasseur qu'il a récemment embauché, il crée directement ses bières sur place pour une consommation en direct. La Fourche, ce sont aussi des plats le midi et des tapas le soir, concoctés par les cuisiniers avec des produits frais ariégeois. "On travaille avec une trentaine de producteurs locaux", valorise Yannick.

L'établissement fuxéen régale ses habitués, présents en toute saison, autant que les touristes de passage, enchantés par le cadre en bord d'Ariège. L'équipe de la Fourche travaille aussi l'ambiance, avec l'organisation de soirées à thème, et d'événements musicaux tout au long de l'année. Pour l'année 2024, l'accent sera mis sur le déve-

loppement d'événements culinaires, et la communication sur les producteurs locaux.

Pour l'artisan-brasseur qui sera présent les 5 premiers jours du salon de l'agriculture, l'objectif est clair : faire des rencontres avec d'autres producteurs, artisans et personnalités du Département. Car le Salon de l'Agriculture est l'occasion pour les Ariégeois d'échanger entre eux, dans des circonstances différentes ! Le SIA est propice aux développements de partenariats, de projets entre territoires et entre artisans... Bref : Au-delà des rencontres avec le grand public, il s'agit d'un salon professionnel. C'est aussi l'occasion de faire goûter les bières à "un public neutre, pour voir si elles sont appréciées", partage le brasseur. Pour cela, il a prévu de monter à Paris avec une trentaine de fûts.

Depuis le début février, l'activité est au maximum de son intensité pour les salariés

de la Fourche. Et pour cause : après trois semaines de travaux pour agrandir les locaux de Brasserie, les adeptes sont de retour en force !

Un mur a été cassé, libérant quelques mètres carrés : "la pièce est plus agréable, les déplacements plus fluides, et c'est beaucoup plus pratique pour les concerts ou pour regarder l'écran pendant les matchs et les Quizz !", détaille Yannick.

Dans un second temps, courant 2024, l'immeuble du 4 rue du Rival récemment acquis par le chef d'entreprise, devrait être utilisé pour optimiser la production des bières. A l'étage, les espaces vacants vont être transformés en bureaux. Des changements qui devraient encore dynamiser le centre de Foix. Pour le bonheur de ses habitués, La Fourche prévoit d'aménager sa large terrasse, et pourquoi pas, la végétaliser...

## Thomas Piquemal, un ambassadeur ariégeois de la première heure

La popularité autant que la qualité des vins du Domaine des Coteaux d'Engraviès ne sont plus à prouver.

"Le vin m'a fait quitter l'Ariège, et le vin m'a fait revenir", partage Thomas Piquemal, le gérant de l'entreprise. Son parcours professionnel l'a en effet poussé à quitter son territoire natal quelques années. Après l'obtention de son diplôme à Carcassonne et quelques stages dans le Minervois, le jeune vigneron fait ses armes dans les vignes de Bourgogne, entre Meursault et Nuits-Saint-Georges.

Ce savoir-faire acquis, il décide de le ramener en Ariège. Le domaine des coteaux d'Engraviès l'accueille alors, puis il reprend l'entreprise en 2014.

Sur les hauteurs du village de Vira, en Ariège, le vigneron s'affaire à proposer une large gamme de vins biologiques rouges et rosés, directement issus de la récolte de son vignoble de 8 ha. C'est lui qui suit les étapes de confection des breuvages, dès la plantation, jusqu'à la commercialisation en passant par la vinification.

En Ariège, moins d'une dizaine de professionnels se répartissent le territoire pour développer leur activité viticole. "Il y a une gamme assez large ici, ce qui fait quelque part, une certaine complémentarité entre nous", souligne Thomas Piquemal à propos de ses collègues vignerons ariégeois.

Depuis la reprise des Coteaux en 2014, quelques changements stratégiques ont été apportés à l'entreprise. A commencer par la création d'un bâtiment plus large, qui rassemble toutes les étapes de fabrication, les bureaux et l'espace dégustation-vente, contrairement à ce qui se faisait avant. "On a seulement changé la physionomie du domaine", détaille Thomas. L'incendie de ce qui était l'ancienne cave, à quelques centaines de mètres plus bas de l'actuel bâtiment, a accéléré cette transition. "C'est beaucoup plus sympa pour le client, et pour moi, bien plus pratique aussi. On voit les vignes juste à côté mais aussi les outils de production".

Les vins des Coteaux sont disponibles au sein des épiceries et restaurants du département, et l'entre-



prise est aussi bien implantée dans le paysage événementiel de l'Ariège.

En juillet et en août, Thomas Piquemal propose des visites gratuites de son domaine, entre sensibilisation à la vigne, vinification. "Je donne la recette aux visiteurs, en quelque sorte", explique le vigneron avec un sourire. L'occasion aussi de goûter ces vins et pourquoi pas, repartir avec quelques bouteilles...

Dans quelques mois, une nouvelle recette de vin blanc sec devrait rejoindre la carte du Domaine.

### Le pouvoir des trois Thomas

Malgré toute cette activité, le salon de l'Agriculture est un incontournable dans l'agenda du Domaine.



C'est simple, Thomas Piquemal a toujours fait partie de l'aventure ariégeoise. Depuis 8 ans à Paris, il prend place comme ambassadeur, retrouvant sur place les deux autres Thomas ariégeois habitués, comme lui, à monter au SIA : Thomas Gelade (Petite ferme de Larché) et Thomas Crete (Les Canards de Bramal). Agneaux, canards et vins biologiques vont à nouveau se côtoyer cette année, tout au long de la durée du Salon, au cœur du Hall 3.

Ce ne sont pas moins de 500 bouteilles qui vont traverser la France pour régaler les visiteurs du Salon. Sans compter "l'après Salon" : "La vente sur place, c'est bien, mais c'est surtout après, avec la médiation de l'événement, que l'on voit un engouement", constate Thomas.



## Les Breuvages de Pyrène, une affaire de femme

Depuis quelques mois, la société Sambuc & Co / Breuvages de Pyrène, a été reprise par Ghislaine Decomble.

Une entreprise bien connue des Ariégeois, créée il y a une trentaine d'années à Montégut-Plantaurel. L'apéritif conçu à partir de fleurs de sureau de façon artisanale, est 100% naturel et bio. Il y en a pour tous les goûts : deux autres breuvages, la Py'boise (framboise) et le Figazil (figes) proposent aux papilles des notes fruitées subtiles...

La reprise de Sambuc & Co, c'est l'histoire d'un coup de cœur pour la boisson ariégeoise : "Je suis tout simplement tombée amoureuse du produit", raconte la cheffe d'entreprise.

Alors quand elle apprend que l'entreprise va être vendue par l'ancienne gérante, Annie Cabon, elle se lance dans l'aventure Sambuc et quitte son emploi de directrice marketing pour une chaîne de fast food à Toulouse. Pendant 1 an, avec le tutorat d'Annie Cabon, elle apprend tout de la production du Sambuc, de la récolte des fleurs à l'étiquetage. Il faut dire que la recette ne s'écrit pas, elle se transmet : "ça se vit, il faut que l'on soit

ensemble", précise Ghislaine avec un brin de mystère.

Elle a amené avec son arrivée quelques touches personnelles : notamment de nouvelles étiquettes plus colorées, créées en Ariège par la graphiste Maïlys Téchené. Du local jusque dans les détails : ces étiquettes sont conçues à l'imprimerie du Noisetier, à Lavelanet ! D'ailleurs, avis aux producteurs : Ghislaine a à cœur de trouver un fournisseur local de petits fruits pour développer une gamme biologique de Py'boise...

La repreneuse semble désormais sur les rails et s'appête à participer à son premier salon de l'agriculture. "Le Sambuc est déjà monté deux fois depuis que l'Ariège participe au Salon de l'agriculture", explique Ghislaine. Cette année, la productrice va monter avec 600 bouteilles de Sambuc et de Py'boise. "C'est vraiment pour l'expérience, renouer avec des clients, présenter les apéritifs aux amis et à la famille qui va venir ! Pourquoi pas aussi rencontrer de futurs distributeurs... En tout cas, il faut que les gens goûtent et s'en rappellent !" conclut Ghislaine.

## Au Conseil des Prudhommes

# Un nouveau visage inattendu

Au tribunal de Foix, la récente audience solennelle de rentrée judiciaire a été marquée par la dernière tribune de Philippe Terride, président sortant des Prudhommes. Qui anticipe un départ contraint par les nouveaux textes.



Le président Philippe Terride (au centre) passe la main, 27 ans après avoir intégré le Conseil des prudhommes de Foix.

Il n'a sans doute pas manqué une audience solennelle, depuis sa prestation de serment en 1997. Mais 27 ans après son entrée en prudhomie, Philippe Terride a tiré sa révérence en ce mois de janvier 2024. Jamais avare de propos percutants ou de regards acérés sur les évolutions qui touchent l'institution, le représentant attiré des employeurs ariégeois à la tête d'un Conseil paritaire se trouve touché par une mesure comprise dans la toute récente loi de programmation de la justice. «*Au cours des débats parlementaires préalables, deux sénatrices ont eu l'idée de génie d'inventer un conseiller prud'hommes d'un nouveau type, à savoir le conseiller prud'homme jetable avec date de péremption impérative*», révèle-t-il. Dépeignant ainsi l'interdiction faite, désormais, à un conseiller prud'homme de se représenter dans le même Conseil après y avoir effectué cinq mandats successifs.

De quoi pousser vers la sortie le magistrat bénévole : «*on pourrait légitimement penser que l'expérience ainsi acquise permettrait de présider des audiences, de rédiger des jugements, de présider des audiences de référés, de remplacer, dans d'autres sections un conseiller défaillant, de venir en support à des conseillers nouvellement élus, voire*

*d'expliquer à des magistrats professionnels les subtilités de la procédure prud'homale, estime M. Terride. Mais il est désormais acté que cette expérience acquise n'était en fait que de la poudre de perlimpinpin jetée aux visages des justiciables, de la vieille poussière accumulée et qu'il était urgent de se débarrasser de ces conseillers, prud'hommes, forcément confits dans leur certitudes et perclus dans leurs mauvaises habitudes puisque élus, puis ensuite, désignés sans discontinuer depuis 1997*». L'Ariégeois ironise sur ces mêmes sénatrices qui n'ont pas manqué «*dans le même temps de réélire en qualité de président du Sénat, Gérard Larcher, élu depuis 1986 et âgé de 74 ans*».

Cette nouvelle règle, Philippe Terride la place dans la droite ligne des tentatives, ces dernières années, de mise au pas, voire de mise à bas, de l'institution qu'est la prudhomie. Les habitués des audiences solennelles ont souvent entendu le conseiller ariégeois vilipender les rapports, études et discours jetant l'opprobre sur «*ces femmes et ces hommes qui assurent une justice de proximité, avec des moyens quasi inexistantes, au service de leurs concitoyens, et rendent tout comme les juges consulaires ou les magistrats de carrière, la justice au nom du peuple français*». Le président 2023 du Conseil des prudhommes d'Ariège en est per-

suaillé, «*on tente par tous les moyens de faire en sorte qu'il ne puisse plus fonctionner*».

La mesure d'âge pourrait concerner près de 10% de l'effectif national des prud'hommes, dans un contexte déjà compliqué puisqu'au dernier renouvellement, «*il manquait déjà près de 1000 conseillers au plan national... Et ce n'est pas l'idée saugrenue consistant à autoriser la nomination en qualité de conseillers prud'hommes de demandeurs d'emploi issus d'un département limitrophe qui va faciliter la désignation de conseillers employeurs*».

En attendant la date du 31 décembre 2025 marquant le prochain renouvellement, «*date à laquelle sans recours possible, je serai reversé d'office et en dernier ressort dans le conteneur fétide des produits avariés*», Philippe Terride a préféré s'écarter dès à présent. En laissant la place à Aurélie Manceau - «*une conseillère, jeune, impliquée, assidue, déjà présidente de la section industrie*», que le collègue employeur a élu à l'unanimité à la vice-présidence du Conseil pour l'année 2024 - la présidence ayant échoué, en vertu de l'alternance coutumière de l'institution, à Abdelazar Attia, représentant du collège des salariés.

Mme Manceau, secrétaire générale de la FBTP 09, a intégré le Conseil en 2018. Six années qui lui ont permis d'appréhender

l'importance des mutations qui touchent le monde du travail. Mais le monde du travail n'est pas encore fait seulement d'indépendants qui oeuvrent les uns à côté des autres, et en attendant, «*le Conseil des prudhommes est bien là, avec une connaissance de l'entreprise qui nous permet d'entendre, de comprendre et de juger*». En écho, le président Attia conclut son propos de début d'année en rappelant que «*si on veut la paix sociale, il faut cultiver la justice*» - le but de cette juridiction paritaire étant bien de «*pacifier les relations de travail*», selon le procureur Olivier Mouysset. Ce dernier a notamment évoqué la «*modification profonde de la nature du contentieux, on voit de plus en plus de sujets de souffrance au travail, de harcèlement, de discrimination...*»

Dans ce contexte, le Conseil ariégeois a pu rendre 124 décisions l'an passé, en légère hausse. Mais dans le même temps, le nombre d'affaires nouvelles grossit. La juridiction tente également de limiter la durée de traitement, avec une vigilance particulière quant aux renvois d'affaires. Et au final, la part de confirmation des jugements rendus augmente également, comme le mentionne le président Attia. De quoi conforter les prudhommes ariégeois, juges bénévoles, dans la qualité de leurs décisions.

A.C.

## Surendettement Une hausse de 5,4%

Après une forte hausse en 2021, le phénomène avait quelque peu ralenti l'année suivante. Mais une nouvelle détérioration a été constatée en 2023 en Ariège, certes moins forte qu'aux plans régional et national.

Ce sont quelque 312 dossiers qui ont été déposés l'an passé auprès des commissions de surendettement du département de l'Ariège. «*Le niveau des dépôts de 2023 reste néanmoins inférieur de 14% à celui de 2019*», note Patrick Garcia, directeur départemental pour l'Ariège de la Banque de France.

Ce surendettement ariégeois a concerné 359 personnes. Des demandeurs d'emploi (23,5% des personnes concernées), mais aussi des salariés en CDI (22,1%) ou encore des retraités (19,2%), le spectre social est large. Avec une donnée atypique : la part des dossiers de surendettement émanant de ménages disposant d'un patrimoine de plus de 50.000€ est plus importante en Ariège (16%) qu'au niveau régional (10%), voire dans toute la France (10% également). L'explication ? Avec un prix de l'immobilier sensiblement plus bas que dans la majorité des autres départements, il est moins difficile d'accéder à la propriété en Ariège - le département présente ainsi une part de surendettés propriétaires plus importante qu'ailleurs.

L'endettement total des ménages surendettés de l'Ariège pèse 11 millions d'euros, constitué à 37% de dettes immobilières, et quasiment autant de dettes à la consommation. Viennent ensuite les dettes de charges courantes et les autres dettes.

Dans le département, la Banque de France a mis en place des actions de lutte contre le phénomène de surendettement. Par exemple, des services d'inclusion financière pour informer, orienter et accompagner les personnes rencontrant des difficultés financières. Un conseil départemental de l'inclusion financière (CDIF) vise par ailleurs à mieux connaître et faire connaître ces dispositifs, à diffuser le résultat des travaux de l'Observatoire de l'inclusion bancaire au sein des territoires et à capter les préoccupations et les attentes en matière d'inclusion financière.

## Ultimate : l'Ariège brille au niveau régional

L'Ultimate poursuit son implantation en Ariège. Ce sport qui se joue avec un frisbee a su convaincre du côté de Foix et du Mas d'Azil, avec déjà des résultats probants.



A domicile, les Isards du Mas d'Azil ont décroché la première place du championnat régional indoor.

Début décembre 2023, trois équipes ariégeoises participaient au premier week-end de la division régionale seniors, en mode indoor, à Pont de Salars (Aveyron). Les Phoques et les Blanchons fuxéens, mais aussi les Isards du Mas d'Azil, ont ainsi défié des clubs de Toulouse, Rodez, Figeac, Montpellier et Pézenas. Au terme de ce premier rendez-vous, les trois formations du département se sont qualifiées pour la poule haute et se sont présentées en favorites pour le titre de champion d'Occitanie et la montée en Nationale 3.

Il y a quelques jours, c'est au Mas d'Azil que les sept meilleures équipes de la division régionale se sont retrouvées. Avec des rencontres très accrochées entre Ariégeois (Blanchons vs Phoques : 9 - 11 ; Phoques vs Isards : 5 - 9 ; Isards vs Blanchons : 8 - 10). Finalement, ce sont les Isards qui arrachent la première place du classement au goal-average particulier, devant les Blanchons et les Phoques.

L'esprit du jeu, distinction spécifique

propre à l'ultimate consistant en une note donnée par les équipes à leurs différents adversaires et jugeant du fair-play, de l'attitude positive et de la connaissance des règles (la discipline est auto-arbitrée), a été remporté par l'équipe Fly'geac de Figeac.

Les mêmes acteurs se retrouveront à Foix le weekend du 13 - 14 avril pour la première journée du championnat outdoor Occitanie.

## Rugby : en Régionale, les choses se précisent

Les phases préliminaires des championnats régionaux sont en passe de livrer leur verdict - il ne reste plus que deux journées à jouer.

**En Régionale 1**, Laroque-Bélesta semble condamné à la relégation, avec un retard de huit points sur Caraman, le premier non-reléguable de la poule 2. Le calendrier emmènera les joueurs du pays d'Olmes à Verfeil le 3 mars.

**En Régionale 2**, là aussi, les jeux semblent faits pour Mazères, scotché à la 9<sup>e</sup> place de la poule 3 - synonyme sans doute de descente à l'étage inférieur. Pour les rouge et noir, il restera deux beaux derbys à jouer, face à la Coopération Ville-

neuve St-Jean et contre Mirepoix. Les Mirapiciens, premiers non-reléguables, sont assurés du maintien et de jouer les barrages d'accès au Challenge d'Occitanie. Restent Lavelanet et la Coopération qui lorgnent sur la 4<sup>e</sup> place actuellement occupée par Ramonville. Qui obtiendra le dernier ticket pour les barrages d'accès au Championnat d'Occitanie ? La réponse réside dans le programme des deux dernières journées. Chaque membre de ce trio va avoir à jouer une équipe reléguée (Villeneuve et Mazères) ; et si Ramonville et la Coopération, séparés d'un point, se mesureront tour à tour à l'Union, ce sera plus difficile pour Lavelanet qui doit encore se rendre chez le leader Labarthe/Lèze...

Dans la poule 4, c'est à peine plus clair. Lézat est assuré d'une place

dans le quatuor de tête pour jouer les barrages d'accès au Championnat d'Occitanie ; les joueurs de la Lèze auront un match de prestige à jouer face à Tournay le 17 mars. Pour les Fuxéens revenus du Diabla-Vauvert, c'est une possible 4<sup>e</sup> place qui est en jeu. Au coude-à-coude avec Portet, Adé et La Bastide-Beauvoir, les joueurs de la cité comtale joueront une partie décisive le 3 mars face à Tournay. Mais ce sont sans doute les joueurs du Lauragais qui ont la clé, eux qui vont jouer à Portet avant d'accueillir Foix. Suspense garanti, en tous cas ! Quant à la Barguillère, le match à jouer le 3 mars à Aureilhan sera sans doute le dernier en Régionale 2 - on voit mal comment les joueurs de la verte vallée pourraient se sauver, à cinq points du premier non-reléguable...

La chronique des Loups

## Pamiers / Vernajoul XIII La forteresse Magnagounet

Avant le sport, il y a le corps, et ce besoin de bouger. D'ailleurs à l'école de mon enfance, on disait «l'activité physique est bonne pour la santé». Bouger était une hygiène de vie et se laver, une hygiène du corps. Le sport, c'est au contraire la compétition dont les premiers J.O. de 1924 à Paris sont une illustration. Celui des

Loups est un plaisir mais ils jouent pour gagner. Pour y parvenir, le rôle des entraîneurs Talieu-Limongi est de discipliner le corps et l'esprit des joueurs. Le lieu emblématique des Loups, c'est le stade Magnagounet.

«La forteresse». Le mot est de Thierry Lagarde qui filme les matchs. Ici, Pamiers-Vernajoul n'a pas le droit de perdre, sauf devant plus forts et à la régulière. Ce stade est un écrin. Deux terrains, 200 places en tribune et une main courante où s'accouder au plus près des joueurs. Tous ceux qui ont foulé cette pelouse s'en souviennent. Parmi eux, Jacques Benali et Jacques Carillon, 72 ans, membre de l'Ara, l'Association des anciens du rugby appaméen. «Je le connais depuis toujours, on y venait jouer entre gamins, c'était ouvert. Mais il n'y avait qu'un terrain à l'époque, dans l'autre sens et une tribune en bois» explique ce dernier. Magnagounet a été transformé en 2007 pour être homologué par la Fédération de rugby à 13. La mairie a investi 350.000 euros pour acquérir quelques parcelles du voisin, créer un éclairage, des vestiaires et deux terrains, côte à côte. «Désormais, plus aucune équipe n'est désavantagée par le soleil dans les yeux» constatait à l'époque le confrère de la Dépêche.

Face à Magnagounet, Balussou - où joue le Sca - impressionne avec sa piste cendrée pour la course à pied et ses 900 places en tribune. Mais «la forteresse» a un avantage. «On est proche des joueurs, on sent vibrer les gens, ça peut influencer l'arbitre» ajoute malicieusement Jacques Carillon. Loin d'être une foule anonyme, le public devient ainsi supporter et la fidélité au club créée de l'amitié et des relations humaines. Portés par les cris, les émotions, les Loups donnent ainsi le meilleur d'eux-mêmes. Vivre le match au stade est donc une expérience, il suffit de venir à Magnagounet, un jour de match, pour le constater.

F. Bey



## Théâtre et marionnettes à l'Estive le 29 février Amathia par le Blick Théâtre

Cinq professeurs-statues tentent de retrouver leur voix, perdue au fil de longues années d'enseignement. Telle une radiographie de l'Education nationale, cette création de Blick Théâtre s'appuie sur de nombreux témoignages pour donner à voir et à sentir le monde passionné et chahuté du système éducatif.

Jouant du coude, usant leurs voix dans d'innombrables salles de classe, figées à la bordure d'un réfectoire au bruit assourdissant, parmi les leurs dans le son feutré de la salle des professeurs, montant et descendant des kilomètres d'escaliers, arpentant des cours de récréation, des préaux, esquivant ballons et quolibets... cinq solitudes font corps, s'affrontent, s'exhortent, jubilent et appellent à l'aide, pri-



sonnières de leur sanctuaire. Cette nouvelle création de Blick Théâtre, centrée sur l'éducation nationale, est le premier volet d'un triptyque consacré au service public. Nourrie de nombreux témoignages, la compagnie mobilise tout son art de la manipulation marionnettique pour donner corps et voix à ceux qui ont choisi l'enseignement. Créée en 2012, la compagnie Blick

Théâtre est dirigée par Dominique Habouzit. Il travaille souvent la dramaturgie à rebours ; part de l'expérience intime pour créer. Il cherche à décrypter les mécanismes derrière le ressenti afin de nourrir des fictions qui suscitent le débat et l'émotion.

En coréalisation avec MIMA. Jeudi 29 février, 20h30, à l'Estive à Foix.

## Le Mas-d'Azil le 23 février Pisser dans l'herbe, par Les Crues

La quatrième pièce de théâtre au répertoire des Crues, duo de comédiennes incontournable en Ariège, a pour sujet l'univers carcéral et le système pénitentiaire en France. Créée en 2021, elle est programmée à la bibliothèque du Mas-d'Azil vendredi 23 février à 18h30. Entrée libre et gratuite !

«Laissez-moi en paix pisser dans l'herbe au milieu de mes moutons» écrivait Christine Ribailly, la bergère insoumise emprisonnée de 2012 à 2016 après diverses condamnations pour outrage et rébellion.

«Ça a commencé par deux gardes à vue suite à des manifestations contre le puçage des bêtes, avec refus de donner mes empreintes», raconte-t-elle. «A chaque fois, je prends deux mois avec sursis»... qui se transformeront en prison ferme suite «à un parloir qui tourne mal» alors qu'elle rend visite à un ami incarcéré. Son refus réitéré de se soumettre «aux palpations humili-

antes et répétitives» et à l'autorité en général lui vaudra quatre ans de prison pendant lesquels Christine Ribailly écrit des lettres qui ont inspiré et donné le titre à cette pièce de Caroline Soula et Alexia Bouloukou, les deux partenaires de la compagnie de théâtre Les Crues.

Construit à partir d'un corpus de lettres de détenus et de l'essai «Pourquoi faudrait-il punir ? Sur l'abolition du système pénal» de Catherine Baker (2004), le spectacle «Pisser dans l'herbe» interroge la justice, l'administration pénitentiaire, la réinsertion, les modes



répressifs. Les témoignages réunis en un monologue que se partagent les deux comédiennes dressent un tableau des conditions de vie dégradées en milieu carcéral... Ce questionnement que les Crues reprennent à leur tour sera prolongé par une proposition bibliographique élaborée par la bibliothèque du Mas-d'Azil.

Pisser dans l'herbe, par Les Crues, vendredi 23 février 2024 à 18 h 30. Entrée libre et gratuite. Renseignements au 05 61 67 90 72 ou [bib.lemas@hotmail.fr](mailto:bib.lemas@hotmail.fr) ; <https://bibliotheques.arize-leze.fr>

## Les Ateliers du Carmel sont de retour ! Atelier linogravure le 28 février

Attachée à la diffusion de la culture, à l'accès au savoir et à l'encouragement des pratiques artistiques, La direction des affaires culturelles de la ville de Pamiers met en place un nouveau dispositif dédié aux enfants.

«Les ateliers du Carmel», animés par des artistes ou par la médiatrice culturelle du Carmel permettront aux jeunes (sur inscription), de s'initier à des pratiques artistiques, dans l'enceinte du Carmel, dans le cadre des expositions qui y sont présentées. La gravure, un jeu d'enfant ! Pour cette nouvelle année 2024 l'atelier sera animé par Mathilde

Besse, médiatrice culturelle du Carmel de Pamiers. En lien avec l'exposition «Le Corps Transfiguré» et particulièrement du travail de l'artiste Walter Barrientos, les enfants et ados vont explorer la technique de la linogravure (gravure sur linoléum à l'aide d'une gouge) autour d'un motif de leur choix. L'initiation se poursuivra ensuite par une impression manuelle sur papier de la gravure. Les participants repartiront avec leur estampe à la fin de l'atelier.

Mercredi 28 février de 14h à 17h. À partir de 10 ans - Gratuit - Inscription obligatoire : [mathilde.besse@ville-pamiers.fr](mailto:mathilde.besse@ville-pamiers.fr) ou 05 61 60 93 61

## La fête du printemps à partir du 2 mars à Foix

La Fête de Printemps se tiendra à Foix du samedi 2 mars au dimanche 17 mars inclus, sur le parking du stade Jean-Noël Fondère.

Une vingtaine de stands seront sur place, prêts à accueillir petits et grands ! Les demi-tarifs seront pratiqués les mercredis 6 et 13 mars.

Les horaires : Mercredi 14h-19h ; Samedi : 14h-23h ; Dimanche : 14h-19h ; Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 16h-19h.



## Animations autour des JO à Foix

Les 4 et 5 mars prochains, l'Agglo Foix-Varilhes, la Mairie de Foix et quelques associations partenaires anticipent sur les Jeux Olympiques en proposant 2 journées d'animations.

Pour le grand public une Exposition initiée par la Casden «Histoire Sport Citoyenneté» visible en accès libre en Mairie de Foix salle Jean Jaurès du 26 février au 4 mars. 31 «totems» retracent l'histoire des Jeux Olympiques d'Athènes 1896 aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 : récit exceptionnel sur 125 ans d'histoire autour de sportives et de sportifs d'exception et des valeurs du sport.

Ces mêmes jours certaines écoles primaires de l'Agglo bénéficieront de la projection du film «La couleur de la victoire» ou l'histoire de Jesse Owens avant sa consécration aux JO de Berlin en 1936 et profiteront d'ateliers pédagogiques et sportifs animés par le CDOS et l'USEP. En soirée, le 4 mars le film «La couleur de la victoire» sera proposé en accès libre à l'Estive à Foix et le lendemain 5 mars au Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation à Varilhes grâce à l'Association 733 (numéro de dossard de Jesse Owens) qui propose à un de ces bénévoles de venir débattre à l'issue de la projection du film.

## Léran le 24 février Une lecture interactive pour le jeune public

Le service éducatif du Pays d'art et d'histoire s'adresse aux enfants de 4 à 8 ans durant ces vacances scolaires. Il leur est proposé des «petites histoires de sport» pour explorer le patrimoine des Pyrénées cathares.

Rendez-vous le samedi 24 février, à 10h, à la médiathèque de Léran : l'animation prend la forme de lectures interactives, au cours de séances de 45 minutes environ. Deux séances se sont déjà déroulées à Lavelanet et Mirepoix. «A Lavelanet, on a d'abord découvert différents sports avec les personnages de Pénélope, Peppa Pig et Loup» indique l'animatrice du PAH, Géraldine Tustes. Les thématiques patrimoniales de cette séance à la médiathèque de Lavelanet s'articulaient autour du rugby et de la montagne. Le rugby a permis d'aller vers l'origine du nom de la ville à partir d'un échange sur le blason de l'équipe et de la ville. La montagne a donné l'occasion d'acquisitions de repères : le nom des Pyrénées et du Soularac,



leur forme. Le thème du lac de Montbel et de sa création a conduit l'animatrice à mettre en évidence comment les paysages peuvent être façonnés par l'Homme. Loulitu, la mascotte de la médiathèque a bien participé ; c'est le cousin de Loup qui l'invite à quitter les Alpes pour découvrir les Pyrénées Cathares. Des illustrations visuelles de différents lieux du territoire mettant en scène Loulitu ont été fournies par Xavier, le fils de Patricia Pousse, directrice de la médiathèque.

«La séance était très chouette, avec un jeune public qui a bien participé» apprécie l'animatrice. «Les

grands-mères et mamans étaient contentes d'apprendre également certains détails. Le cadre était agréable dans cette salle au-dessus de la médiathèque, spécialement aménagée pour nous. Nous avons terminé avec une petite collation.» Pour Léran, comme lors de la lecture à Mirepoix, Géraldine a prévu d'évoquer l'escalade et le château de Roquefixade, de la voie verte et du chemin de fer, du lac de Montbel et de la montagne à nouveau.

Animation gratuite, mais nombre de places limité. Réservation obligatoire au 05 61 05 52 03.

## A table !

### La table de Gaya



Avec leurs deux gîtes, leur ferme et leur restaurant, Manu et Kyria ont créé en Couserans dans un écrin de nature exceptionnel, La Table de Gaya. Ici, on met en pratique le slogan de la fourche à la fourchette, puisque vous mangerez ce qui est produit sur place.

«Un concept où fruits, légumes, viandes et oeufs sont produits sur place à la ferme». C'est la promesse de Manu et Kyria, producteurs et restaurateurs. Depuis 7 ans, ils sont à la tête des Champs de Gaya, exploitation agricole biologique autonome installée à Montjoieu-en-Couserans. Manu est chargé de la partie «animaux», tandis que Kyria gère le maraîchage et la cueillette sauvage.

En 2019, ils se lancent dans une nouvelle aventure, la restauration d'un corps de ferme retapé (CAP de restauration à la clef) et inaugurent leur restaurant fermier. Le menu varie en fonction des saisons et des inspirations : le midi, un buffet fermier ravit les papilles tandis que le soir, les plats sont à la carte.

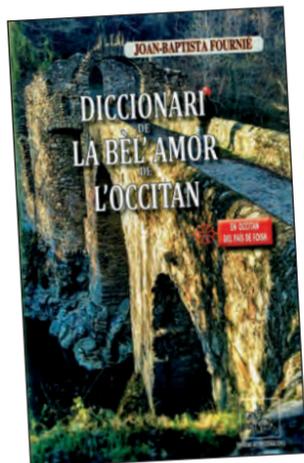
Au choix : 3 entrées, 3 plats, 3 desserts. Terrasse avec une vue sur le jardin potager, et balade digestive possible dans le jardin botanique.

Pour les groupes (10 personnes minimum) : contactez les propriétaires.

- Le vendredi soir et le samedi soir toute l'année sur réservation.  
- Juillet et août : Tous les soirs, dimanche sur réservation.  
Informations complémentaires et réservations au 05 61 65 66 20 / 06 84 07 00 24. La table de Gaya fait aussi service traiteur.

## Edition Dictionari de la bèl'amor de l'occitan

C'est un ouvrage qui ravira les amoureux de l'Occitan et même ceux qui n'en ont gardé que de lointains souvenirs. Si on vous dit «barrejadis» par exemple, vous voyez de quoi on veut parler ?



Christophe, 55 ans, sourit à la question : «Si je parle patois ? Comme en anglais, quelques mots comme, bonjour, merci...» Charles, de onze ans son aîné, fait à peine mieux : «Ma grand-mère parlait celui de l'Aude. Elle m'appelait «magnac» (mignon) ou «pitchoun» (petit) et savait me dire «cailho té !» (tais-toi !). Jean-François, lui, originaire de Prat-Bonrepoux a baigné dedans, mais aujourd'hui, il confesse «que parfois des mots me manquent. Avec l'âge la mémoire fait défaut. Surtout, il n'y a quasiment plus personne qui le parle au quotidien, et on le perd...» Geoffroy, 74 ans, parle bien le patois, mais pas le nôtre : «Celui de la Bourgogne dont je suis originaire. C'est dommage que les langues locales se perdent. C'était une vraie richesse culturelle...» regrette-t-il.

Alors, pour se remettre sur les rails ou plus simplement tenter d'apprendre quelques mots, Jean-Baptiste Fournié, «nescut en 1938 a Amplanh (Ariéja) ont les sieus èran paisans...» a écrit un

livre intitulé «Dictionari de la Bèl'amor de l'occitan», ouvrage dans lequel, promet-il, «vous allez trouver des mots «échappés» de la bouche d'un paysan en sabots et d'une vieille femme recroquevillée au coin du feu». C'est en Normandie que Jean-Baptiste Fournié sera instituteur, avec chaque année, le besoin de revenir en Ariège respirer le bon air de ses tendres années. Il est déjà l'auteur de plusieurs livres, de contes, de nouvelles en occitan qui ont comme décor le Pays de Foix. Rambalh, calimas, estabosit, barrejadis, castanhier, repotegar... ces mots, vous les avez peut-être déjà entendu. L'auteur les décortique et les met en scène avec cet humour qui n'appartient qu'à la langue occitane.

On peut trouver ce livre : Librairie Majuscule (Foix), aux Forges de Pyrène (Montgailhard), IEO (Pamiers), Maisons de la Presse (Le Fossat).  
Ed. des Régionalismes, 192 p.  
ISBN 9782824056722.

**FIDUCIAL, PARTENAIRE DE VOTRE RÉUSSITE**

Concentrez-vous sur votre cœur de métier, nous vous accompagnons pour le reste

**FIDUCIAL**

- Comptabilité
- Fiscalité
- Gestion des salariés
- Aide à la création et à la reprise d'entreprise

**Vos agences en Ariège**

<b>AX-LES-THERMES</b> 05 61 96 57 75	<b>FOIX</b> 05 61 65 55 74	<b>MAZÈRES</b> 05 61 67 56 71
<b>PAMIER</b> 05 61 60 51 22	<b>SAINT-GIRONS</b> 05 61 66 08 67	<b>fiducial.fr</b>

**SAVA.SEM**  
Société Anonyme d'Economie Mixte au capital de 1 261 260 euros  
Siège social : boulevard de la Griole  
09110 AX LES THERMES  
RCS Foix sous le numéro 479 782 690

Aux termes de sa séance du 25 janvier 2024, le Conseil d'Administration de la SAVA.SEM a pris acte de la désignation de : Monsieur Thomas Eugen THOR-JENSEN, demeurant avenue Joan Marti, n° 62, Résidencia La Mola, AD200 Encamp - Principat d'Andorra, en qualité de représentant permanent de la société Pas Grau Internacional SA, administrateur, en remplacement de Monsieur Philippe BOREL, demeurant Edifici Residencial Beç, Porta A, AD100 El Tarter (Canillo), Principat d'Andorra.  
0824-01/272 Pour avis,  
Le Conseil d'Administration

**SCM DES DOCTEURS AMARDEIL RIERA**  
Société civile de moyens en liquidation  
Au capital de 20 000 euros  
Siège social et de liquidation : 62A avenue du Général Leclerc 09000 FOIX  
RCS FOIX 449 429 927

**Avis de dissolution anticipée**

Par décision unanime en date du 31.12.2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Ils ont nommé en qualité de liquidateur Monsieur Xavier AMARDEIL, demeurant 23 route de Ganac 09000 FOIX, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 62 A avenue du Général Leclerc 09000 FOIX. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation déposés au Greffe du Tribunal de commerce de FOIX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

0824-01/275 Pour avis. Le Liquidateur

**TSUGI PLUS**  
SAS au capital de 900 euros  
Siège social : 29 rue Maréchal Clauzel  
09500 MIREPOIX  
822 346 011 RCS FOIX

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 15.12.2023, il résulte que : La société ALTA XO, Société par actions simplifiée au capital social de 10.000 euros dont le siège social est situé au 28 Port Saint Sauveur, 31000 TOULOUSE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse sous le numéro 880 501 952, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de Monsieur Jérôme LOR-BLANCHET, démissionnaire. M. Moha ZAROIL et M. Patrick MAROUBY ont démissionné de leur fonctions de directeur général sans remplacement. L'article 37 des statuts a été modifié en conséquence.

0824-01/279 Pour Avis, le président

**SAS Marc SAROTTI et Céline POURRE-LANAU, Notaires associés**  
27 Route de Toulouse - Espace Le Gabé  
09100 PAMIER

Par acte reçu par Maître Céline POURRE-LANAU, le 4 décembre 2023, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de FOIX, le 22 décembre 2023, dossier 2023 00024265 N00720.

La Société dénommée FRASYL, dont le siège est à FOIX (09000) 16 Ter allée de Villote, SIREN N° 752 849 901 immatriculée au RCS de FOIX, a vendu à la Société dénommée BISTROT FOIX, dont le siège est à FOIX (09000) 16 T allée de Villote, SIREN N° 980 578 520 et immatriculée au RCS de FOIX. Un fonds de commerce de café débit de boissons, restaurant, salle de jeux sis à FOIX (Ariège), 16 Ter Allée de Villote, connu sous le nom commercial CAFE CASINO. Prix : de Deux cent soixante-dix mille euros (270.000,00 eur). Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la publication de la cession au BODACC, au siège de l'étude de M° SOULA, notaire à FOIX, 26 Bd alsace Lorraine, domicile a été élu à cet effet.

0824-01/273 Pour insertion. Le notaire.

**LAGARDE**  
Société à responsabilité limitée au capital de 15 244,90 euros porté à 100 000 euros  
Siège social : Route de Toulouse,  
09190 LORP SENTARAILLE  
312 909 385 RCS FOIX

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 31 décembre 2023 a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 84 755,10 euros, pour le porter de 15 244,90 euros à 100 000 euros par l'incorporation directe de réserves au capital. La collectivité des associés a également pris acte de la démission de Monsieur Jean-Marc LAGARDE de ses fonctions de cogérant à compter du même jour et a décidé de ne pas procéder à son remplacement, Monsieur Nicolas LAGARDE restant ainsi seul gérant de la Société. Les articles 6, 7 et 15 des statuts ont été modifiés en conséquence. Capital social : Ancienne mention : 15 244,90 euros. Nouvelle mention : 100 000 euros.

0824-01/280 Pour avis, La Gérance

**ENVOI EN POSSESSION en l'absence d'héritiers réservataires ; Article 1378-1 du Code de procédure civile**

Par testament olographe, en date à TARASCON-SUR-ARIEGE (Ariège), du 18 août 2014, Madame Huguette Marie Antoinette CLAUTRES BARBANERE veuve BLAZY, en son vivant retraitée, ayant demeuré à TARASCON-SUR-ARIEGE (09400), route de Saurat, née à TARASCON-SUR-ARIEGE (09400), le 10 février 1933, décédée à TARASCON-SUR-ARIEGE (09400), le 1er novembre 2023 a institué deux légataires universels. Les oppositions pourront être formées auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Maître Johanna RIEUX-DA SILVA, notaire à FOIX (09000) 2 boulevard Alsace Lorraine.

0824-01/274 Pour avis.

**PICKIDZ**  
Société par actions simplifiée au capital de 6 000 euros  
Siège social : 11 Saint Antoine,  
09000 ST PAUL DE JARRAT

**Avis de constitution**

Aux termes d'un acte sous signature privée, par voie électronique en date à ST PAUL DE JARRAT du 1er février 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée. Dénomination : PICKIDZ. Siège : 11 Saint Antoine, 09000 ST PAUL DE JARRAT. Durée : quatre-vingt dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Capital : 6 000 euros. Objet : Vente de vêtements de seconde main sur internet ; commerce en ligne. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Monsieur Benjamin VIGIER, demeurant Rue Aimé Césaire, Résidence la Volusienne C53, 09000 FOIX. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de FOIX.

0824-01/281 Pour avis, Le Président

**GAEC DE ROUMAZET**  
Capital Social : 2 500 euros  
Siège Social : 10 Rue Campas  
09220 AUZAT  
819 997 412 R.C.S. FOIX

**Avis de dissolution**

Par décision de l'associé unique du 31 décembre 2023, il a été décidé, à compter du 31 décembre 2023, la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable et la nomination de Monsieur Christian VIVES demeurant à Le Pesquie - 09310 VEBRE, en qualité de liquidateur. Le lieu de la correspondance est fixé à Le Pesquie - 09310 VEBRE. Dépôt des actes au Greffe du Tribunal de Commerce de FOIX.

0824-01/276 Pour avis, le liquidateur

**NAVARRO GRANDOU**  
Avocats  
9 Place Freycinet 09000 FOIX

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7.02.24 de la Société civile de portefeuille K.ARIEGE au capital de 1000000 euros sise 21 cours Gabriel Faure 09000 FOIX inscrite au RCS FOIX 799 288 949, la Chambre du Commerce et de l'Industrie de l'Ariège, organisme consulaire, sise 21 cours Gabriel Fauré 09000 FOIX, inscrite sous le numéro SIREN 180 900 011 représentée par Josiane GOUZE FAURE, Présidente, a été nommée en qualité de gérante pour une durée non limitée en remplacement de Claude DELPY. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de FOIX.

0824-01/277 Pour avis, La Gérance

**HYSOPE FORSE**  
Société par actions simplifiée en liquidation au capital de 2 500 euros  
Siège social : Che de Poudic  
Hameau de Orchein, 09800 GALEY  
Siège de liquidation : Route d'Autrech,  
Lieu-dit Duran, 09800 SAINT LARY  
790 834 071 RCS FOIX

**Avis de dissolution**

Aux termes d'une délibération en date du 29 décembre 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Gervais HOUSTIN, demeurant Route d'Autrech, Lieu-dit Duran - 09800 SAINT LARY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Route d'Autrech, Lieu-dit Duran - 09800 SAINT LARY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de FOIX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

0824-01n/278 Pour avis. Le Liquidateur

**MAISON de 158,43 m<sup>2</sup> AVEC JARDIN CLOS de 100 m<sup>2</sup> environ et PISCINE INTERIEURE**  
A l'audience du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de FOIX, 14 Boulevard du Sud  
**MARDI 26 MARS 2024 A 14 H 00**  
**MISE À PRIX : 30.000 euros**

Outre les charges et conditions contenues dans le cahier des conditions de vente qui peut être consulté au greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de FOIX (N°RG 23/00559), ou au cabinet de l'avocat poursuivant, la SCP Inter-barreaux DEGIOANNI-PONTACQ-GUY-FAVIER 7 rue des chapeliers 09000 FOIX.

**DPG Avocats** SCPI DEGIOANNI-PONTACQ-GUY-FAVIER Avocats  
7 rue des chapeliers 09000 FOIX Tel : 05.61.65.17.15  
0824-01/270

**CM ARIEGE LEASE**

Société par actions simplifiée  
au capital de 2 000 euros  
Siège social : 28 A, Avenue de Pamiers,  
09340 VERNIOLLE

**Avis de constitution**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VERNIOLLE du 19 février 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée.  
**Dénomination : CM ARIEGE LEASE.** Siège : 28 A, Avenue de Pamiers, 09340 VERNIOLLE. Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Capital : 2 000 euros. Objet : Le courtage en leasing automobile ; La prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés françaises ou étrangères, commerciales ou civiles, par voie d'acquisition de parts ou d'actions, souscription, apport ou autrement ; La gestion et la disposition de titres et valeurs mobilières ainsi que toutes opérations financières quelconques pouvant s'y rattacher. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Toutes les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. **Premier Président :** Madame Cécile MARRROT, demeurant 28 A, Avenue de Pamiers, 09340 VERNIOLLE. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de FOIX.  
0824-01/291 Pour avis. Le Président

**PACHA**

Société civile en liquidation  
Au capital de 1 504 euros  
Siège social : 9 Che de Lagraoussette  
09120 DALOU  
Siège de liquidation : 9 Che de  
Lagraoussette 09120 DALOU  
451 012 900 RCS FOIX

**Avis de clôture de liquidation**

L'Assemblée Générale réunie le 31 décembre 2023 au 9 Chemin de Lagraoussette - 09120 DALOU a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Patrick LAURENT, demeurant 9 Chemin de Lagraoussette - 09120 DALOU, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de FOIX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.  
0824-01/293 Pour avis. Le Liquidateur

**AUBERGE DES PLATANES**

Société à Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 7 622,45 euros  
Siège : Le Village  
09420 CASTELNAU DURBAN  
Siège de liquidation : Le Village  
09420 CASTELNAU DURBAN  
950 626 192 RCS FOIX

L'Assemblée Générale réunie le 22 janvier 2024 au siège de liquidation fixé à Le Village - 09420 CASTELNAU DURBAN a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Josiane MORENON, demeurant à Le Village - 09420 CASTELNAU DURBAN, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de FOIX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.  
0824-01/294 Pour avis. Le Liquidateur

**AGRIAL**

Société Coopérative Agricole et Agroalimentaire à capital variable  
4 rue des Roquemonts  
14050 CAEN Cedex 4  
RCS CAEN 428 611 719 Agrément n° 10571

**Convocation aux Assemblées de Sections de Mars 2024 et aux Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire du 31 Mai 2024**

Les Associés Coopérateurs de la Coopérative sont convoqués en Assemblées de Sections afin d'élire des délégués qui auront à délibérer en Assemblée Générale Ordinaire et en Assemblée Générale Extraordinaire sur les ordres du jour ci-dessous :

Assemblées de section :

1. Bilan 2023 et perspectives 2024 des activités agricoles et agroalimentaires d'Agrial
2. Actualités de votre région
3. Présentation des comptes sociaux de la Coopérative et comptes consolidés 2023 du Groupe Agrial
4. Proposition de retours aux adhérents au titre de l'année 2023 : intérêts aux parts, ristournes...
5. Renouvellement et désignation des élus de votre comité de section
6. Élection des délégués aux Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire d'Agrial

Assemblée Générale Ordinaire :

1. Examen et approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023
2. Approbation des conventions visées aux articles L 529-1 (alinéa 2) du Code Rural et de la Pêche Maritime et L225-38 à L225-43 du Code de commerce au cours de l'exercice écoulé
3. Quitus aux administrateurs
4. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 : dotation des réserves obligatoires
5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 : versement d'un intérêt aux parts sociales
6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 : distribution de ristournes groupe
7. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 : distribution de ristournes branche
8. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 : provision pour ristournes éventuelles
9. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 : affectation du solde
10. Constatation de la variation du capital social
11. Situation des mandats des administrateurs
12. Ratification des cooptations des administrateurs
13. Ratification des indemnités versées aux administrateurs au titre de l'exercice 2023 et approbation de l'enveloppe pour l'exercice 2024
14. Approbation du budget de formation des administrateurs
15. Ratification des mesures prises en faveur des associés coopérateurs
16. Examen et approbation des décisions prises par les Organisations de Producteurs
17. Ratification des évolutions apportées aux Règlements Intérieurs spécifiques des Organisations de Producteurs
18. Situation des mandats des Commissaires aux Comptes
19. Approbation de la mise à jour de la Charte de gouvernance
20. Approbation des modifications du Règlement Intérieur Général
21. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Assemblée Générale Extraordinaire :

1. Extension de circonscription territoriale et d'objet et modification corrélative de l'article 2 des statuts
2. Modification des statuts corrélativement à la constatation du capital social et à la suppression d'une ancienne disposition
3. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Ces Assemblées de section seront suivies des Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire qui se tiendront **le Vendredi 31 mai 2024 à 10 heures** sur l'ordre du jour indiqué ci-dessus, à l'Espace Aumailerie - 1 rue Louis Lumière - 35133 LA SELLE-EN-LUITRE.

Vous avez faculté, à partir du quinzième jour précédant la date de votre Assemblée de section, de prendre connaissance de l'ensemble des documents prévus à l'article 39-1 des Statuts de la Coopérative (incluant les comptes annuels, les rapports du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale Ordinaire et à l'Assemblée Générale Extraordinaire, les projets de résolutions, le projet des statuts, le projet de règlement intérieur général, la charte de gouvernance etc.) Les documents susvisés seront disponibles en consultation depuis votre ordinateur/tablette/smartphone, ou au siège de votre section ou de la Coopérative, sur un site dédié dont les modalités de connexion ont été communiquées par convocation individuelle.

CALENDRIER DES ASSEMBLÉES DE SECTION 2024

- Sud Loire Océan : 13/03/2024, 10h, à : Agrial Maison de Région - 4 rue des Ibis - 85140 ESSARTS-EN-BOCAGE
- Touraine Poitou S1 Touraine ; Touraine Poitou S2 Poitou et Berry : 14/03/2024, 10h à : Espace des Faluns - 1 Mail de la Mairie - 37240 MANTHELAN
- Sarthe Nord : 14/03/2024, 10h à : Salle Polyvalente - 2 rue des Ponts - 72380 SOUILLE
- Mont Saint Michel : 14/03/2024, 19h à : Salle polyvalente - Rue du Midi - 50220 DUCEY-LES-CHERIS
- Mayenne Anjou S1 Est ; Mayenne Anjou S2 Ouest ; Mayenne Anjou S3 Sud : 14/03/2024, 19h à : Hippodrome de Bellevue-la-Forêt - Route de Saint-Nazaire - 53000 LAVAL
- Cotentin : 15/03/2024, 14h à : Salle Polyvalente - 6 route de la mairie - Saint Symphorien-le-Valois - 50250 LA HAYE
- Atlantique S1 Loire Atlantique : 19/03/2024, 10h à : Restaurant Le Surcouf - 6 quai surcouf - 44130 BLAIN
- Sarthe Sud : 19/03/2024, 10h à : Vaujoubert - Route de la Vove - 72700 ROUILLON
- Ille-et-Vilaine Sud : 20/03/2024, 10h à : Salle des Grands Chênes - Espace la Prairie 35580 GUIGNEN
- Atlantique S2 Morbihan : 20/03/2024, 10h à : Salle du Palis bleu - Rue du Stade - 56220 MALANSAC
- Ille-et-Vilaine Nord : 21/03/2024, 10h à : Salle des Fêtes - La Foutelais 35560 MARCILLE RAOUL
- Calvados Ouest : 21/03/2024, 10h30 : Salle Polyvalente - 14310 EPINAY-SUR-ODON
- Alpes Sud Est : 26/03/2024, 10h à : Complexe La Pyrite - 990 avenue des Frères Montgolfier - 07130 SOYONS
- Les Terres de l'Orne : 26/03/2024, 19h à : Salle des Fêtes - Avenue Léon Labbé - 61150 ECOUCHE-LES-VALLEES
- Plaine et Auge.14 : 28/03/2024, 10h30 à : Salle des fêtes - Route de Dives, Thiéville - 14170 BRETTEVILLE-SUR-DIVES

0824-01n/295  
**simple et rapide vos annonces légales à : [ajlgazette.ariégeoise@wanadoo.fr](mailto:ajlgazette.ariégeoise@wanadoo.fr)**

**BULLETIN D'ABONNEMENT**

à La Gazette Ariégeoise

Chaque semaine sur le papier,  
tous les jours sur le web et les réseaux sociaux...  
des articles, des photos, des histoires...  
Tout ce qui fait l'Ariège

[gazette-ariégeoise.fr](http://gazette-ariégeoise.fr) / @lagazetteariégeoise

**JOURNAL PAPIER CHAQUE SEMAINE PAR LA POSTE (50 N°)**

- pour 1 an : 45€\*
- pour 2 ans : 73€\*

**JOURNAL NUMÉRIQUE**

- pour 1 an : 45€\*
- pour 2 ans : 73€\*

Recevez la veille du jour de parution un lien de téléchargement pour recevoir la Gazette en PDF.

**JOURNAL PAPIER + NUMÉRIQUE**

- pour 1 an : 60€\*
- pour 2 ans : 100€\*

Recevez la veille du jour de parution un lien de téléchargement pour recevoir la Gazette en PDF.

J'envoie ce bulletin et le règlement par chèque à :  
**La Gazette Ariégeoise - BP 80025 - 09001 Foix cedex**

ou je règle par carte bancaire en appelant le  
**05 61 02 91 72** aux heures d'ouverture

- Je m'abonne
- Je me réabonne.....

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone (facultatif) : .....

Mail (facultatif) : .....

\*Je bénéficie de 4 petites annonces gratuites pour un abonnement d'un an et de 8 petites annonces gratuites pour un abonnement de 2 ans. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent en écrivant à La Gazette Ariégeoise - BP 80025 - 09001 Foix cedex



**SELARL ALZIEU AVOCATS,**  
Avocats au barreau de l'Ariège  
44 rue Delcassé - BP 20057 - 09008 FOIX cedex  
Tél. 05 61 65 12 43 - Fax : 05 61 01 97 67  
Mail : contact@alzieu-avocats.com

## A VENDRE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

au Palais de Justice de FOIX

**LE MARDI 26 MARS 2024 A 14 HEURES**

**MAISON avec jardin**

**Située à AX-LES-THERMES**

**MISE à PRIX : 80 000.00 euros**

A l'audience des criées du Tribunal Judiciaire de FOIX au Palais de Justice de cette Ville, le mardi 26 mars 2024 à 14 heures,

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur des biens suivants, situés sur le territoire de la commune de AX-LES-THERMES et figurant à la matrice cadastrale de cette commune sous les mentions suivantes :

### PROPRIETE BATIE

Sect	N°	Adresse	Nature	CAT	Revenus
B	2779	1 Rue du Belvédère	MA	5	2275

### PROPRIETE NON BATIE

Sect	N°	Lieu dit	Surface	N	CL	Revenus
B	2779	1 Rue du Belvédère	11a 66ca	S		0

CONDITIONS : Outre les charges et conditions contenues dans le cahier des charges dressé pour parvenir à la vente et déposé au greffe du TRIBUNAL JUDICIAIRE DE FOIX le 26 mai 2023 où tout acquéreur éventuel peut en prendre connaissance, ainsi qu'au Cabinet de Maître Sylvie ALZIEU, les frais taxés pour parvenir à la vente et ceux d'adjudication sont payables en sus du prix par l'adjudicataire dans le délai de quinze jours à compter de l'adjudication prévu au cahier des charges entre les mains de Maître Sylvie ALZIEU,

Les enchères ne seront reçues par le ministère d'un Avocat constitué appartenant au Barreau de l'Ariège entre les mains duquel un dépôt devra être fait préalablement pour garantir le paiement des frais, et seront ouvertes sur la mise à prix de : 80 000.00 euros (quatre vingt mille euros). La visite du bien saisi sera faite aux soins et diligences de SCP RIOUFOL- HENRIQUES-CUQ- CHARRIE ; Pour tous renseignements s'adresser à Maître Sylvie ALZIEU Avocat, 44 rue Delcassé BP 20057 09008 FOIX.

Fait à FOIX le 31 janvier 2024 - Signé Maître Sylvie ALZIEU

0824-01/271

### SF multiservices

Société à responsabilité limitée  
au capital de 4 000 euros  
Siège social : Les Bourdettes  
09130 DURFORT

#### Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DURFORT du 11 février 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée. **Dénomination sociale : SF multiservices.** Siège social : Les Bourdettes, 09130 DURFORT. Objet social : Activité de plaquiste, pose de cloisons amovibles ; Travaux d'entretien intérieur et extérieur. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés. Capital social : 4 000 euros. **Gérance : Monsieur SENTE-NAC Florent** demeurant Les Bourdettes 09130 DURFORT. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de FOIX.

0824-01n/282 Pour avis, La Gérance

### KEIKI

**Société à Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 3 000 euros**  
Siège social : 9008 Route de Toulouse,  
Centre Commercial Les Hauts de la  
Cavalerie 09100 PAMIERES  
Siège de liquidation : 15 Route du Puget,  
09120 CRAMPAGNA  
839 028 958 RCS Foix

Aux termes d'une décision en date du 10 novembre 2023, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Madame Amélie BRECHET, demeurant 15 Route du Puget 09120 CRAMPAGNA, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 15 Route du Puget, 09120 CRAMPAGNA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de FOIX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

0824-01/286 Pour avis. Le Liquidateur

**OFFICE NOTARIAL DU PAYS D'OLMES**  
09300 LAVELANET

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Bruno BARBE, Notaire à LAVELANET, 2 Avenue du Général de Gaulle, le 15 février 2024, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes : Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

**Dénomination : SCI SBRD.** Siège social : LAVELANET (09300) 14 Cité Montségur. Durée : quatre vingt dix neuf (99) années. Capital social : mille deux cents euros (1.200,00 eur). Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. *Les gérants sont :* Messieurs Benjamin ROUGER demeurant à LAVELANET 14 Cité Montségur et Saliou DIALLO demeurant à FOIX (09000) 1 avenue de Sibian Bât. A - Appart. A10. La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de FOIX.

0824-01/292

### QOSE

Société par actions simplifiée  
au capital de 3 000 euros  
Siège social : 9 Chemin du Barry,  
09120 CRAMPAGNA

#### Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CRAMPAGNA des 15 et 16 février 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée. **Dénomination : QOSE.** Siège : 9 Chemin du Barry, 09120 CRAMPAGNA. Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Capital : 3 000 euros. Objet : Audit, conseil, ingénierie, formation et support opérationnel dans les domaines QSE (Qualité, Sécurité, Environnement) et RSO (Responsabilité Sociétale des Organisations). Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Inaliénabilité des actions : Les actions sont inaliénables pendant une durée de trois ans à compter de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés ou à compter de leur souscription en cas d'augmentation de capital. Agrément : Toutes les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. **Premier Président :** Monsieur Gérard LEFRERE, demeurant 9, Chemin du Barry, 09120 CRAMPAGNA. **Premier Directeur général :** Madame Ludmilla DESJARDINS, demeurant 516 Chemin de la République, 13420 GEMENOS. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de FOIX.

0824-01/288 Pour avis. Le Président

### SNC LOUBET

Société en nom collectif  
Au capital de 3 000 euros  
Siège social : Lieu-dit "Mirouze"  
09420 ESPLAS-DE-SEROU

#### Avis de constitution

Par acte sous seing privé en date à ESPLAS-DE-SEROU du 15 janvier 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société en nom collectif. **Dénomination sociale : SNC LOUBET.** Siège social : Lieu-dit "Mirouze", 09420 ESPLAS-DE-SEROU. Objet social : L'achat de bois sur pieds afin de procéder à son abattage, débitage, débardage, transport et sa commercialisation en bois de chauffage, bois d'œuvre et bois pour l'industrie papetière. Les travaux courants de terrassement sans construction d'ouvrages. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS. Capital social : 3 000 euros. **Gérants :** Monsieur Marc LOUBET, demeurant Lieu-dit "Mirouze", 09420 ESPLAS-DE-SEROU et Monsieur Maxime DUPRE demeurant Lieu-dit "Mirouze", 09420 ESPLAS-DE-SEROU. Immatriculation de la Société au RCS de FOIX.

0824-01/296 Pour avis et mention

Mme SEMPEY (Chantal Christine), épouse SEMPEY CAZALBOU, et M. CAZALBOU (Nicolas Jean Louis), époux CAZALBOU, demeurant 0 rue de la Mairie, ALLIÈRES 09240, agissant au nom de leur enfant CAZALBOU (Ethan Noa), né le 12 février 2018 à St Jean de Verges 09000 France, dépose une requête auprès du garde des sceaux afin que (Ethan Noa) s'appelle **CAZALBOU SEMPEY.**

0824-01/290

### AVIS DE CONSTITUTION

**Dénomination : Pyrène AutoMot.** Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle. Siège social : 84 avenue Victor Pilhes 09400 Tarascon sur Ariège. Objet : Dépôt Vente véhicules automobiles et motocycles. Le dépôt vente de véhicules automobiles et motos. L'achat et la revente de véhicules automobiles et motos. Mandataire de véhicules automobiles et motos. Espace de vente de matériels, d'équipements neuf ou occasion, goodies. Espace dépôt vente vêtements moto. Location d'espace de nettoyage automobiles et motos. Ventes par automates de tous produits et autres commerces de détails hors magasin. Location de motocycles. Service carte grise. Durée : 99 ans. Capital : 50 euros. **Président :** Vincent GUEBLE demeurant 66 route des corniches 09400 Arnave. Immatriculation RCS Foix.

0824-01/297

### COMMUNE DE SAINT-GIRONS

### APPEL À PROJET

La municipalité de Saint-Girons souhaite développer et valoriser le site du parc du Château des Vicomtes situé dans le centre de la commune, un espace de forte affluence commerciale et touristique. Dans ce cadre, elle aimerait dynamiser l'animation du cœur de ville par la mise en place d'activités de loisirs, d'animation et de restauration accessible à tous. C'est pourquoi la commune de Saint-Girons lance le présent appel à projet pour l'installation d'une **guinguette éphémère pour la saison estivale 2024** sur un site identifié par la commune.

Le présent appel à projet est ouvert à tout porteur de projet sous réserve de son organisation et de ses capacités financières. Il porte sur la mise à disposition du site via une convention d'occupation temporaire du domaine public non constitutive de droits réels, pour une durée d'installation de 3 mois maximum, entre le 15 mai et le 15 septembre 2024. Les projets proposés devront s'inscrire dans le contexte local, paysager, culturel et socio-économique du territoire.

**La remise des dossiers devra se faire au plus tard le 9 mars 2024, à 12h00.**

Lien pour le téléchargement du cahier des charges : <https://www.ville-st-girons.fr/votre-ville/actualites/flash-infos/appele-a-projet-guinguette>

0824-01/285

### PROFIL ACHETEUR, DÉMATÉRIALISATION

Nous avons une plateforme de solution

pour vos marchés publics,

connectez-vous sur :

[gazette-arigeoise.e-marchespublics.com](http://gazette-arigeoise.e-marchespublics.com)

ou contactez-nous

au 05 61 02 91 72 HB

**DEVENEZ  
LE MOTEUR  
DE L'INFO  
LOCALE**

**30<sup>E</sup> PROMOTION LICENCE PRO  
JOURNALISTE MULTIMEDIA  
EN PRESSE DE PROXIMITÉ  
EN ALTERNANCE • ESJ LILLE**

Infos & inscriptions :



WWW.REBRAND.LY/ESJLILLEPROXI

ACCÈS  
À BAC +2  
OU AU MOINS  
120 ECTS,  
30 ANS MAX.

RECRUTEMENT  
SUR DOSSIER  
ET ORAL.  
RENTRÉE  
EN SEPTEMBRE

PAS DE FRAIS  
DE SCOLARITÉ,  
UN SALAIRE  
CHAQUE MOIS



École  
supérieure  
de journalisme  
de Lille



**INFOGREFFE** L'information légale sur les entreprises  
www.infogrefe.fr

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE FOIX**  
14 boulevard du Sud - BP 40153 - 09004 FOIX Cedex

**Avis de dépôt du projet de répartition**

Au Greffe du Tribunal de Commerce de Foix, où les contestations seront recevables dans un délai d'un mois à compter de la date de la publication au Bodacc du présent avis. La société **ACTION NETTOYAGE** (888 710 118 RCS Foix N° de Gestion : 2020B00270 888 710 118 RM Foix) 4 rue Villeneuve 09160 CAUMONT. Entretien et nettoyage dans les entreprises et chez les particuliers.

0824-00/289 Le Greffier du Tribunal

**GROUPEMENT SYNDICAL FORESTIER & PASTORAL ORGEIX-ORLU**

**Ariège** CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ARIEGE

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification du pouvoir adjudicateur : Groupement Syndical Forestier & Pastoral Orgeix-Orlu. Mairie d'Orlu, Place André Amiel - 09110 ORLU. Tel : 06.61.64.21.70

Agissant pour le compte d'un groupement de commande dont il est coordonnateur. Les autres membres sont : commune de Val-de-Sos, commune d'Ercé, commune d'Ustou, groupement pastoral de Siguer-Neych. Procédure de passation : (Selon le Décret 2018-1075 du 3 décembre 2018) MAPA (art. R.2123-1 à R.2123-6)

**Objet du marché : Fourniture de 5 cabanes pastorales préfabriquées en 2024**

Type de marché : Marché de fournitures  
Lieux de livraison : Communes membres du groupement. Code CPV : 44211100-3 bâtiments modulaires

Nombre et consistance des lots : Marché en une tranche unique et d'un seul lot  
Attributaire du marché : prestataire unique ou groupement. Variantes : Non autorisées.  
Lieu où l'on peut retirer le dossier de consultation : Téléchargement sur profil acheteur : <https://www.e-marchespublics.com/>

**Date limite de réception des offres : 11 mars 2024 à 12h**

Adresse où les candidatures et où les offres doivent être transmises : Offre remise par voie électronique «dématérialisation», plateforme sécurisée : <https://www.e-marchespublics.com/> selon annexe au RC du présent marché.

- Justification à produire "qualités et capacités du candidat" : Les pièces administratives conformes aux articles R. 2143-1 à R. 2143-15 du Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018. Critère d'attribution : - Valeur technique : 60% ; - Prix : 40%. Les offres seront rédigées en langue française. Unité monétaire utilisée : l'euro. Délai de validité des offres : 90 jours.

Les renseignements d'ordre administratif ou technique peuvent être obtenus auprès de : Groupement Syndical Forestier & Pastoral Orgeix-Orlu. Mairie d'Orlu, Place André Amiel - 09110 ORLU. Tel : 06.61.64.21.70

Les candidats devront faire part de leur demande à travers la fonction «correspondance» de la plateforme sécurisée : <https://www.e-marchespublics.com/>

Une réponse qui pourra être personnalisée ou diffusée à l'ensemble des candidats ayant retirés le DCE sera faite par la même voie.

Visite des lieux : Non prévue  
Date d'envoi de l'avis à la publication : 15 février 2024

0824-01/284

**simple et rapide vos annonces légales par mail à : [ajlgazette.ariégeoise@wanadoo.fr](mailto:ajlgazette.ariégeoise@wanadoo.fr)**

- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2341-5 du code de la commande publique (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après)

- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212 5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après).

- Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail) si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après).

- Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après).

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels (déclaration à produire en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années (déclaration à produire en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).

- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique (documents à fournir en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).

- Certificats de qualifications professionnelles (documents à fournir en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public). La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.

**Ensales Funéraire**  
Tél. 05 61 64 12 34  
Fax 05 61 05 20 70  
Z.A. de Permilhac - 09000 FOIX  
Annexes à Saint-Paul de Jarrat et Varilhes  
www.ensales-funeraire.fr

- Chambre Funéraire
- Pompes Funèbres
- Transports toutes distances
- Articles Funéraires
- Marbrerie
- Prévoyance obsèques

### BALAGUÉ

**M. Gérard TOURNIÉ âgé de 64 ans.** Les obsèques ont eu lieu le 21 février.

### CASTILLON-EN-COUSERANS

**Mme Marie-Pierre GALY née CADOUX âgée de 59 ans.** Les obsèques ont eu lieu le 20 février.

### DALOU

**Mme Bernadette ADLER née CASSÉ âgée de 85 ans.** La cérémonie a eu lieu le 19 février.

### ENGOMER

**M. Aimé ARASSE âgé de 92 ans.** Les obsèques ont eu lieu le 17 février.

### EYCHEIL

**M. Laurent CROIX âgé de 87 ans.** Les obsèques ont eu lieu le 21 février.

### FOIX

**Mme Noëlle CAVENEL née RANNOU.** Les obsèques ont eu lieu le 16 février.

**M. Guy QUARANTA âgé de 93 ans.** Les obsèques ont eu lieu le 22 février.

### FOUGAX-ET-BARRINEUF

**M. Henri SERGOLLE âgé de 87 ans.** L'inhumation a eu lieu le 21 février.

### LAVELANET

**Mme Thérèse MUNOZ née LAFONT âgée de 81 ans.** La cérémonie a eu lieu le 19 février.

### LÉDAR

**Mme Caty-Françoise CZERWINSKI âgée de 64 ans.** Les obsèques ont eu lieu le 19 février.

### MAS-D'AZIL (LE)

**M. Gilles BOURQUIN âgé de 68 ans.** Les obsèques ont eu lieu le 15 février.

### MASSAT

**Mme Jeanne RAYNAUD née TEYCHENNÉ DE BLAZY.** Les obsèques ont eu lieu le 17 février.

### MAZÈRES

**M. Élie SOULLA âgé de 82 ans.** Les obsèques ont eu lieu le 16 février.

### PAMIERS

**Mme Juliette LAFONT âgée de 109 ans.** Les obsèques ont eu lieu le 20 février.

**M. Louis CATHALA âgé de 88 ans.** La cérémonie a eu lieu le 21 février.

### SAINT-GIRONS

**Mme Zoé AMARDEILH née FERRIES.** Les obsèques ont eu lieu le 20 février.

### SAINT-LIZIER

**M. Jean-Paul DUTAP.** L'inhumation des cendres ont eu lieu le 17 février.

### SAINT-MARTIN-D'OYDES

**Mme Denise BORDENAVE née RIVES âgée de 92 ans.** Les obsèques ont eu lieu le 15 février.

### SAVERDUN

**M. Jacques BLOY âgé de 79 ans.** L'inhumation a eu lieu le 17 février.

### SENESSE-DE-SÉNABUGUE

**Mme Béatrice MARTY née RESCANIÈRES.** La cérémonie a eu lieu le 22 février.

### SOULA

**Mme Huguette RIVIÈRE née CAZEAUX.** Les obsèques ont eu lieu le 20 février.

### USSAT

**Mme Anne-Marie CAZALAS née ROUX âgée de 78 ans.** Les obsèques ont eu lieu le 21 février.

### VARILHES

**M. Francis FAUR âgé de 71 ans.** La cérémonie a eu lieu le 21 février.

### VERNIOLLE

**Mme Marie-Thérèse MUÑOZ née POUMADÉ âgée de 66 ans.** La cérémonie a eu lieu le 17 février.

ficats reçus (formulaire NOT12).

- Si l'attributaire est établi dans un Etat autre que la France, un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération : 1 : Valeur technique 55% ; 2 : Prix 40% ; 3 : Performance environnementale 5%.

Numéro de référence attribué au marché par l'organisme acheteur : 2024FO528

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus : Conseil Départemental de l'Ariège Hôtel du Département 5-7 rue du Cap de la ville, à l'attention de Christine TEQUI, 09000 FOIX, France. Tél. 05 61 02 09 09. E-mail : [smarches@ariège.fr](mailto:smarches@ariège.fr).

Date d'envoi du présent avis : 15 février 2024  
0824-03/283

## INFORMATION AGRICOLE

**CARBURANT NON ROUTIER.** La préfecture de région annonce que la campagne annuelle de remboursement partiel des taxes sur les carburants non routiers acquittées en 2023 s'est ouverte de manière anticipée le jeudi 1<sup>er</sup> février. Elle "permettra aux agriculteurs de bénéficier d'une avance de 50 % sur leur remboursement 2024." Les exploitants peuvent dès maintenant déposer leur demande sur le portail Chorus Pro dans l'espace "DématIC", sur [portail.chorus-pro.gouv.fr](http://portail.chorus-pro.gouv.fr). Par ailleurs, une avance correspondant à 50% des sommes remboursées sur la base des achats réalisés en 2023 sera proposée automatiquement, et versée sans autre formalité de leur part sous un délai de 15 jours. -06

## VELOS

**VTT ELECTRIQUE GIANT TRANCE,** pratiquement neuf (30 km en TT et 70 km en route environ). Batterie 500 w suspensions Fox av. et ar. Selle contact Switch, moteur syncdrive, facture d'achat, voir ou retirer sur place. Tél. 06 72 24 10 98 A-5592-2/2-08

## ANIMAUX

**PRENDS CHEVAUX EN HIVER-NAGE.** Tél. 06 48 43 38 26 P-2/2-08

## LOCATION OFFRE

**A ST-GIRONS À LOUER UN** emplacement pour Van ou voiture dans parking couvert de 720 m<sup>2</sup> à l'Arial. Renseignements au 06 42 88 75 17 A-2732-4/4-08

## PRODUIT AGRICOLE

**A VENDRE FOIN DE PRAIRIE** naturelle bio en balles rondes 125 x 120 liage filet, stockées à l'abri pour chevaux ou vaches allaitantes, à prendre à la ferme. Prix 25€ l'unité. Tél. 06 77 45 17 70 A-4631-2/2-08

## VIDE MAISON

**VIDE MAISON LE SAMEDI 24** et dimanche 25 février de 9h à 19h au 1 Bis Avenue de l'Europe 09000 Foix. Tél : 06.45.61.30.79 (Hors repas) A-1410-2/2-08

## TRACTEUR

**VENDS TRACTEUR MASSEY FERGUSON** 30 ch diesel CG de 1958, fonctionne très bien, 1600€. Tél. 06 30 93 67 88 A-5887-1/2-08

## PELE MELE

**VENDS FENDEUSE À VIS BON** état, prix 350€ à débattre. Vends radiateur à eau cause erreur de commande hauteur 1,60 x 0,50, prix 130€ neuf dans son emballage. Tél. 05 61 68 68 41 A-283-2/4-08

**VENDS 4 PNEUS AVEC CHAMBRES** 900 x 16. Une porte sectionnelle marron L. 2,50 m x H. 2,10. Tél. 06 71 83 13 23 A-2509-1/2-08

**VENDS BOTTES DE LUZERNE** 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> coupe, 4€ pièce. Presse John Deere CB 300, 900€. Tél. 06 87 22 32 14 A-2825-1/2-08

**VENDS TARIÈRE STIHL BT 360** très bon état, prix 600€. Remorque basculante Trigano, dim. int. 1,55 x 2,50 m, CU 500 kg, oulée 200 km, prix 700€. Tél. 06 07 79 72 29 A-266-1/2-08

**VENDS PIERRE DE BAVIÈRE** env. 15 m<sup>2</sup> (à emporter) 60€. Caisse pour chiens en tôle galva ep. 2 mm, 100€. Tél. 06 87 61 30 61 A-4347-1/2-08

## INFORMATION MUNICIPALE

**LA VILLE DE FOIX RÉALISE DEPUIS** le 18 janvier 2024 le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. La date de fin initiale était prévue pour le 17 février 2024 inclus. La Ville de Foix a bénéficié d'un prolongement de la période de recensement jusqu'au samedi 2 mars inclus. Il reste donc encore deux semaines aux fuxéens pour se faire recenser ! -08

### LA GAZETTE ARIÉGEOISE

est une publication de la Société Anonyme "LES CARNETS DE L'ALPHA" au capital de 40.000 euros, immatriculée au RCS de Foix n° 404 707 770 - 00016

Siège social : Domaine de Ruffié 09000 Foix  
Tél : 05 61 02 91 72 - Fax 05 61 65 27 49  
e-mail : [gazette.ariégeoise@wanadoo.fr](mailto:gazette.ariégeoise@wanadoo.fr)  
Site : [gazette-ariégeoise.fr](http://gazette-ariégeoise.fr)

Représentant légal : Mme Cécile DUPONT  
ISSN 1146-6154 -

Commission paritaire n° 0924 C 85271  
Directrice de la publication et responsable de la rédaction : Cécile DUPONT

Principaux actionnaires : Cécile Dupont Laurence Dupont

IMPRESSION : Indugraf Offset  
SA, Pol. Ind. Constanti Av. Europa, s/n 43120 Constanti (Tarragona)

Esp. Papier origine France, 100% fibres recyclés. Dépôt légal à parution (BNF).

Ptot = 0,011 / kg/t.  
aox = 0,004 kg/t.

## DIVERS

**VENDS BAC ACIER ISOLÉ** 4 cm en polyuréthane 8,5 l de long, 12 euros le m<sup>2</sup>, bac acier simple 5 euros le m<sup>2</sup>. Tel 06 72 74 87 71 A-4200-3/4-08

**VENDS BARQUE + REMORQUE** 4/5 places, grande stabilité, double coque. Tél. 05 61 68 84 45 A-4414-2/4-08

**VENDS GROUPE FRIGO** + évaporateur pour chambre froide. Tél. 06 85 07 01 62 A-2586-2/4-08

## RECHERCHE

**CHORALE DE SAINT GIRONS RECRUTE** choristes hommes et femmes. Tél. aux heures repas au 06 89 27 67 56 A-589-1/4-08

## MOBILIER

**VENDS TABLE ROTIN** plus 4 chaises vertes 25 euros et lit pliant bébé avec matelas et housse 15 euros. Tel 06 08 04 14 76 A-1479-3/4-08

**VENDS SALLE À MANGER** style Basque, état neuf, buffet et table 400€. Tél. 06 88 54 20 09 A-4228-1/4-08

**VENDS CANAPÉ 2 PLACES** avec mécanisme électrique pour chaque assise. Tissu microfibras de couleur taupe. Excellent état, très peu servi. Dim. : Largeur : 145 mm x hauteur 106 cm x profondeur 85 mm. Prix : 500 euros. Tél. 06 17 91 93 00 -08

## MATERIEL MEDICAL

**VENDS FAUTEUIL ROULANT QUICKIE** modèle Xenon 2 SA. Etat quasi-neuf (servi une semaine). Avec potences amovibles, dossier réglable en angle et rabattable sur l'assise, et roulette anti-basculer droite. Valeur neuf 3177 euros (devis disponible), vendu 2000 euros. A voir sur Foix. Tél : 06 09 91 60 78 -03

## SORTIR

**AU RELAIS DE POCHE À VERNIOLLE**, 2 rue de la République, samedi 24 février à 20h30 (ouverture des portes à 19h45 pour le grignotage et le bar) Format cabaret : Archibald. Un moment unique à partager, Archibald, spectacle musical, chanson française, Rap acoustique, Conte et Loop-station. Tél. 06 71 59 82 98 -07

**OUVERTURE DE SAISON DE L'ASSOCIATION ARLÉSIE** en partenariat avec Art'Cade, SMAC de l'Ariège : samedi 24 février à 19h30, salle Léo Ferré à Daumazan. Sur scène, en première partie un duo masculin, Les dossiers secrets de la SACEM par Sten et Chardon et après la pause repas, un sextet féminin, à 22h, La Bruja. 10€ tarif unique. Plus d'infos : 05 61 60 48 84, [www.arlesie.asso.fr](http://www.arlesie.asso.fr) -07

## CONFERENCE SANTE

**CAFÉ DIABÈTE LE MERCREDI 28 FÉVRIER** au foyer rural à Arignac à partir de 10h jusqu'à 11h. Échange convivial sur le diabète et comprendre le diabète. Organisée par l'AFD (Association Française des Diabétiques) Occitanie. D'autres dates sont prévues : mercredi 20 mars et mercredi 17 avril même heure. -08

## SERVICE

**SARL E2CM ELECTRICITÉ** Climatisation Cazaubon Moiroud. Electricité, dépannage, climatisation, chauffage, interphonie, réseau informatique, borne de recharge. ZI de Garaoutou 09270 Mazères. Tél. 05 61 67 36 89 - [e2cm@e2cm09.fr](mailto:e2cm@e2cm09.fr) A-1418-1/4-08

**AOC OUVERTURES MENUISERIES** alu - PVC et bois - stores - volets - portails extérieurs. 34 bis route d'Espagne 09000 Foix. Tél. 05 61 64 06 49 A-5879-1/4-08

**ADS DÉPANN'STORIES** 09 réparation des fermetures, volets roulants, fenêtres, roulettes de coulissants. Foix. Tél. 05 61 05 85 18 A-5879-1/4-08

## FORMATION

**LE PROGRAMME 2024 DES MERCREDIS DE LA PÉDIATRIE.** Dans le cadre de l'opération 1000 premiers jours (<https://www.1000-premiers-jours.fr/fr/>), le service pédiatrie du CHIVA propose un atelier animé par un professionnel de santé. Il est ouvert à tous les publics et entièrement gratuit. Tous les premiers mercredis du mois, Salle de formation 3 au CHIVA, de 15h30 à 17h00. 6 mars : gestes de premiers secours chez l'enfant et prévention des accidents domestiques ; 3 avril : les bases de l'allaitement maternel ; 15 mai : conseils de prévention pour les vacances ; 5 juin : bien manger autour du potager ; 4 septembre : apprentissage de la marche ; 2 octobre : relation parent/enfant et place du papa ; 6 novembre : njez qui coule et autres infections ORL ; 4 décembre : sommeil/écrans. Pause goûter pour les enfants. Inscriptions ou renseignements : [mercredi.pediatrie@chi-val-ariège.fr](mailto:mercredi.pediatrie@chi-val-ariège.fr) / 05 61 03 33 77. Accès par le parking de la maternité -08

**FORMATIONS AU BROYAGE ET AU COMPOSTAGE.** Le SMECTOM du Plantaurel met gratuitement à disposition des habitantes et habitants, dont les déchets sont collectés par le Syndicat, des broyeurs individuels. Vous empruntez un broyeur pour la première fois ? La formation d'une heure est obligatoire, gratuite et sur inscription. Prochaines formations : Lundi 26 février à 17h30 à Montgailhard (salle des associations). Lundi 11 mars à 17h30 à Lavelanet (salle Louis Monié). Inscriptions aux formations «broyage» et «compostage» : Par téléphone : 06 85 19 45 64. En ligne : <https://www.smectom.fr/compostage-individuel/> / <https://www.smectom.fr/emprunter-un-broyeur/> -08

## GRILLE petite annonce

PRIX PETITE ANNONCE TTC			
	Nbre parutions		
	1	2	3
Simple	6 €	10 €	15 €
Cadre + tramé	+ 2 €	+ 2 €	+ 2 €
Photo	+ 2 €	+ 2 €	+ 2 €
TOTAL =			

Votre texte (maxi 30 mots) : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_

NOMBRE DE PARUTION : \_\_\_\_\_

Nom et adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_

Email (facultatif) : \_\_\_\_\_

**Paiement : carte bancaire au 05 61 02 91 72 (HB)  
ou par chèque adressé à La Gazette Ariégeoise  
BP 80025 - 09001 Foix cedex**

## SUDOKU

MOYEN

4			2					
	5		7	4	3			
3	8				4			
			1	9				8
1			3					
2	4	7						9
	2	5	9				6	
	6	2			8		5	
5	9			6			2	

SUPÉRIEUR

			5					
		2	3					1
4		7		1	8	2		
		6	1			9		
3								2
7			2	3				
1	4	9		8				6
9			4	2				
			7					

## MOTS CROISÉS

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
I										
II										
III										
IV										
V										
VI										
VII										
VIII										
IX										
X										

### Horizontalement

I. Cycle immortalisé par Darry Cowl. II. Signal de détresse. Boîte anonyme. III. Qui existe dans l'esprit... Ou qui existe réellement. IV. Curie. V. Antilope des marais. Sans vergogne. VI. Art de garder son linge indéfiniment. VII. Sauvée des eaux. Copie conforme. VIII. Coq d'Amérique. Statut patronal. IX. Résidence de Grenade. X. Menu plaisir ou plaisir de menu ? Tissu de coton.

### Verticalement

A. Un des hauts lieux du rugby. B. Émettrice de sons. Divin souffleur. C. Vieux transport. Célèbre auteur dramatique. D. Usager de la route. Hypothèse. E. Parler du Nord. Théâtre de derby. F. Itinéraire bis. Île grecque. Travail sur les planches. G. A modifié les rapports de temps. Grosse mouche. H. Vieilli, mais mal. Exercice au balai. I. Lettres d'Amérique. Bases de lancement. J. Prédateur des bourses. Parent de case.

## MOT CARRÉ

Chaque ligne, colonne et carré doit contenir les 9 lettres différentes de la grille.  
- Recherchez d'abord les neuf lettres.  
- Cherchez logiquement l'emplacement de chaque lettre.  
- La grille résolue, vous verrez apparaître dans les cases grisées un MOT MYSTÈRE.  
Vous pouvez éventuellement vous aider du MOT MYSTÈRE pour résoudre la grille, mais attention aux anagrammes. Ce mot correspond à la définition suivante :

**ANIMATIONS ARTIFICIELLES D'IMAGES NATURELLES.**

--	--	--	--	--	--	--	--	--

## MOTS COUPÉS

Les quatorze mots de la liste ci-dessous ont été découpés en trois morceaux (par groupe de trois lettres, sans distinction de syllabes) et sont cachés dans cette grille. Une fois tous les mots trouvés, il vous restera un quinzième mot à découvrir.

- |   |           |    |           |
|---|-----------|----|-----------|
| 1 | GRAPHISTE | 8  | GRAISSEUX |
| 2 | BANALISÉE | 9  | ENVISAGER |
| 3 | MÉTACARPE | 10 | INFERNALE |
| 4 | VECTORIEL | 11 | VÉHÉMENTE |
| 5 | MÉDITATIF | 12 | COSTUMIER |
| 6 | SENTIMENT | 13 | SCIEMMENT |
| 7 | EMBUSQUER | 14 | OBLITÉRER |

ALI	COS	GRA	RPE	INF
GRA	ENV	TOR	NTE	MÉD
ALE	ITÉ	SCI	OGA	EUX
UER	ACA	EMB	VÉH	MÉT
TIM	EMM	OBL	SEN	ENT
SÉE	TIF	BAN	TUM	IEL
IER	GER	RER	VEC	ERN
ISS	TIF	USQ	ISA	PHI
ABR	ÉME	STE	ENT	ITA

Le mot découvert est :

## QUIZ

Quelle hauteur un tournesol peut-il atteindre ?

- A. 50 cm
- B. 1 mètre
- C. 3 mètres
- D. 5 mètres

## MOTS FLÉCHÉS

ÉTRANGES GRANDS MAGASINS	SOULEVEMENT POUR GLISSER	ENTASSER PATRIE DES CARIOCAS	ARME DE JET	SAUTEUR EN HAUTEUR TROU	CAVALIÈRES SUR LA ROSE
STATION ÉMETTRICE CHOIX			SOUS LE CARRE-LAGE CASSIER		
SE GONDOLE FUTUR REPENTI		ARRÊTONS VERRE DE SÉCURITÉ		ALLIÉE GROUPE DE VERS	
ORNÉE	VILLE FRANÇAISE NOUS ÉLANÇONS (NOUS...)		BIEN FAIT FORMULE	C'EST-À-DIRE S'ÉVEILLER	TAILLE FINEMENT
DEVÊTU ÎLE ANNULAIRE		JUSTES DÉPÔT		SOLDAT AMÉRICAIN VIRAGE AU SKI	PRIS LES INTÉRÊTS EN MAINS
D'UN RANG INDETERMINÉ			ENFILER		
COMTE ANGLAIS				CLUB DE FOOTBALL	
			MANGEOIRE		

## MOT MYSTÈRE

Rayez dans la grille les mots de la liste pour découvrir le MOT MYSTÈRE dont voici la définition : « **ÇA C'EST DU BIDON !** ».

Les mots peuvent être lus horizontalement, verticalement ou diagonalement, de droite à gauche, de gauche à droite, de haut en bas et de bas en haut. Un conseil ! Rayez d'abord les mots les plus longs.

B	U	E	I	L	E	T	E	R	T	A	E	E	J
E	O	E	N	E	S	U	I	L	N	L	T	I	E
R	E	U	I	C	U	L	C	T	I	I	U	A	I
T	R	Q	D	N	B	A	S	E	O	S	O	L	N
S	O	A	A	I	C	H	H	R	P	U	R	R	E
U	D	O	B	R	N	C	E	F	P	F	B	E	G
R	E	L	C	U	O	B	R	I	A	L	C	S	P
F	P	C	C	R	D	R	N	O	V	A	S	I	U
T	U	H	A	B	S	E	V	A	L	S	R	V	A
R	A	C	A	U	I	E	T	I	T	A	R	E	E
T	I	A	B	S	E	I	A	R	C	O	D	C	S
E	M	M	O	S	M	E	R	F	F	I	H	C	A
N	I	P	E	E	N	E	H	C	C	E	L	A	P
N	N	E	M	O	D	B	A	A	H	T	U	L	C

- |         |         |        |
|---------|---------|--------|
| ABDOMEN | CHÈNE   | NIMBUS |
| ACIDE   | CHIFFRE | PÂLE   |
| APPOINT | CLAIR   | PERSIL |
| ÂTRE    | CLOAQUE | PHASME |
| BADIN   | CRAIE   | RATITE |
| BAHUT   | DONC    | RIME   |
| BOUCLÉ  | DORÉ    | RINCÉ  |
| BOUDIN  | FRET    | ROCHE  |
| BROUTÉ  | FRUSTRÉ | SAVON  |
| BUSE    | FUSIL   | SCIE   |
| CAHOT   | GÉNIE   | SEAU   |
| CAMP    | LAIE    | SLAVE  |
| CHALUT  | LIEU    | SOMME  |
| CHAT    | LUTH    | VISER  |

## SOLUTIONS DU JOUR

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20

HORIZONTALEMENT : I. TRIPORTEUR, II. WARNING, SA, III. IDÉEL, VRAL, IV. CI, V. KOB, ÉHONTÉ, VI. RAPICÉRE, VII. NÉE, SOSIE, VIII. HOCO, ST, IX. ALHAMBRA, X. METS, DENIM, VERTICALEMENT : A. TWICKENHAM, B. RADIO, ÉOLE, C. IRE, BRECHT, D. PNEU, GAS, E. OIL, EPSOM, F. RN, CHIO, BD, G. TGV, DESTRE, H. RANCI, AN, I. USA, TEES, J. RAIDER, TOM.

# Carte, assurances, incidents... Le coût de votre compte bancaire

**PRATIQUE** Les frais bancaires peuvent coûter cher ! Découvert, agios, package... Sachez les décrypter.  
En partenariat avec [Lafinancepourtous.com](https://lafinancepourtous.com).



En 2024, le coût moyen de votre compte bancaire va augmenter de 3 %, selon l'association Consommation Logement Cadre de vie (CLCV). L'occasion de vous pencher sur le coût annuel de votre banque. Chaque année, en janvier ou début février au plus tard, votre banque vous adresse un relevé annuel des frais bancaires, qui recense tous les frais liés à la gestion de votre compte bancaire, prélevés par votre banque au cours des 12 mois qui précèdent.

## Le relevé annuel de frais

Les frais sont regroupés en différentes catégories : les frais de cotisations (carte bancaire, assurance des moyens de paiement) ou d'abonnements à des produits ou ser-

vices (abonnement à une offre groupée ou **package**) ; les frais liés au fonctionnement de ces produits et services (frais de tenue de compte, commissions prélevées pour les retraits d'espèces sur les DAB de réseaux bancaires concurrents...) ; et les frais liés à des incidents de paiement et autres irrégularités (**agios, commissions d'intervention**, frais de rejet de chèques ou de prélèvements...).

## Attention aux incidents !

Il est important de prendre le temps de décrypter ce relevé récapitulatif. Cela vous permettra d'identifier des coûts auxquels vous n'avez pas prêté attention en cours d'année et sur lesquels vous pourriez faire des économies.

Vous pouvez supprimer des produits ou services inutilisés ou en doublon, comme une assurance dont les garanties sont déjà incluses dans votre multirisques habitation... Vous devez essayer de modifier vos habitudes de retraits d'espèces, pour limiter les frais payés en cas de retrait dans un DAB d'un réseau bancaire autre que le vôtre. Et vous poser la question de prendre une carte bancaire adaptée à vos besoins !

Si vous avez payé de nombreux frais d'incident, prenez rendez-vous avec votre conseiller bancaire pour négocier une autorisation de découvert, ou une hausse de son plafond. Et en cas de difficultés financières durables, souscrivez l'offre spécifique clients fragiles (OCF), vous permettant de bénéficier du

plafonnement de certains frais d'incidents bancaires.

## Changer de banque

Pour réduire vos frais bancaires, vous pouvez aussi changer de banque. Votre nouvelle banque doit vous proposer, gratuitement, le service d'aide à la mobilité bancaire. Elle se chargera de demander à votre ancienne banque la liste des virements et prélèvements domiciliés sur votre compte actuel. Avec ces informations, elle communiquera vos nouvelles coordonnées bancaires aux personnes qui vous font des versements (employeur, Sécurité sociale, Caf...) et à celles dont vous devez régler les factures (opérateurs de téléphonie, fournisseurs d'accès internet, fournisseur d'électricité...). Il faut compter souvent près de deux mois pour que toutes les opérations bancaires soient transférées. La clôture de votre ancien compte doit être demandée, après le règlement des chèques en circulation et des paiements par carte en cours.

Si vous disposez d'un Livret A, PEL, LEP... dans votre ancienne banque, vous devez effectuer vous-même les démarches pour les clôturer ou les transférer lorsque cela est possible.

## Changer de banque facilement

Avec le service de mobilité bancaire, toutes les démarches du changement de compte sont effectuées par un seul interlocuteur : votre nouvelle banque. Elle va se charger de l'ensemble des démarches. Et demandez-lui de clôturer votre ancien compte, ou faites-le directement auprès de votre ancienne banque.

## Le service de mobilité bancaire :



- 1 délivre un mandat de mobilité bancaire
- 2 demande les informations bancaires (2 jours ouvrés)
- 3 communique les informations (5 jours ouvrés)
- 4 communique les coordonnées du nouveau compte (5 jours ouvrés)
- 5 procèdent au changement et informent de la prise en compte des nouvelles coordonnées bancaires (10 jours ouvrés)

## Glossaire

### Package :

Offre groupée de produits et services bancaires. Chaque produit ou service inclus dans le package doit pouvoir être souscrit séparément.

### Commission d'intervention :

Somme forfaitaire prélevée par le banquier qui accepte de payer un chèque ou tout autre moyen de paiement, alors que le compte n'est pas suffisamment provisionné, ou que le découvert maximum est déjà atteint.

### Agios :

Il s'agit des intérêts débiteurs calculés sur le solde négatif d'un compte à découvert.

## Compte-joint ou compte séparé ?

De nombreux couples optent pour un compte-joint pour la gestion du budget. Les avantages sont nombreux : on peut partager les dépenses du quotidien (factures, alimentation...) et celles liées aux divers crédits souscrits ensemble (crédit à la consommation, prêt immobilier).

Des inconvénients existent cependant, notamment si votre partenaire est trop dépensier. Sachez que la solidarité est totale dans le cadre d'un compte-joint. Cela signifie que si vous vous associez avec quelqu'un qui ne sait pas gérer ses dépenses, vous devrez tous les deux renflouer le compte pour qu'il ne soit pas à découvert. La dette est partagée entre tous. C'est également le cas si un chèque impayé est émis. Et, en cas de séparation, il est conseillé de dénoncer rapidement le compte-joint.

Le compte individuel est plus contraignant quand on vit en couple, car pour les dépenses communes, il va falloir prévoir des virements d'un compte vers l'autre...

Vous pouvez également opter pour trois comptes, deux individuels et un compte-joint commun. C'est souvent la meilleure solution. Le compte commun permet ainsi de régler les factures de la famille et les comptes séparés seront davantage destinés aux dépenses individuelles. Il est conseillé d'utiliser le compte-joint pour des dépenses bien définies ensemble, de s'informer mutuellement lors d'un achat important, et également de se poser la question des revenus de chacun, pour une contribution équitable à ces charges.